



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4327^e séance

Mercredi 13 juin 2001, à 10 h 55

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Chowdhury	(Bangladesh)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d'Amérique	M. Hume
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Cooney
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Kassé
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Tekaya
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2001/572).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 10 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2001/572)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Burundi, de la République démocratique du Congo, de l'Égypte, du Japon, de la Namibie, du Rwanda et de la Suède des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo, S. E. M. Léonard She Okitundu.

Sur l'invitation du Président, M. She Okitundu (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil; M. Nteturuye (Burundi), M. Aboul Gheit (Égypte), M. Akasaka (Japon), M. Theron (Namibie), M. Gasanâ (Rwanda) et M. Norström (Suède) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Olaru Otunnu, Secrétaire général adjoint, Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Otunnu à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va à présent aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, document S/2001/572. Les membres du Conseil sont également saisis du rapport de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, 15-26 mai 2001, documents S/2001/521 et S/2001/521/Add. 1.

À cette réunion, le Conseil de sécurité va entendre des exposés de M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et de M. Olara Otunnu, Secrétaire général adjoint, Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés.

Je donne la parole à M. Guéhenno.

M. Guéhenno : Le huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a été rendu public le 8 juin sous la cote S/2001/572. Ce rapport décrit les développements intervenus depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général (S/2001/373), le 17 avril, et contient des recommandations sur les activités futures de la MONUC. Le mandat de la MONUC doit expirer le 15 juin prochain.

Dans son rapport, le Secrétaire général recommande que le mandat de la MONUC soit reconduit pour une période de 12 mois, c'est-à-dire jusqu'au 15 juin 2002. L'objectif de cette reconduction d'un an

est de manifester l'engagement du Conseil de sécurité pour la MONUC et pour un règlement du conflit dans la région des Grands Lacs. C'est aussi une manière de faciliter le recrutement des personnels civils de la plus haute qualité dans un souci de continuité de la mission.

Le Secrétaire général demande également l'autorisation du Conseil de sécurité pour une transition vers la troisième phase du déploiement de la MONUC. La deuxième phase – qui consistait à déployer des observateurs pour suivre et vérifier le désengagement des forces des lignes de front – sera bientôt terminée, dès lors que les forces du Front de libération du Congo (FLC) se seront repliées de leurs positions avancées. La MONUC est en ce moment en train de se préparer à confirmer le retrait des unités du FLC de Befale et de Bolomba. Cependant, le Secrétaire général n'est pas encore en mesure de soumettre des plans détaillés pour les activités de la MONUC dans la phase III, dès lors que les parties n'ont pas encore fourni l'information requise pour mettre en place les plans détaillés. Le Conseil de sécurité se souviendra que ces informations militaires détaillées sont requises en vertu des plans pour le retrait de toutes les forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo et pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés. La MONUC continue à travailler avec les parties pour rassembler et analyser les informations, qui lui permettront de développer ces plans.

Le Secrétaire général à ce stade ne demande pas à dépasser le niveau autorisé des troupes à 5 537 hommes, qui a été approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1291 (2000). Cependant, il est envisagé de continuer à consolider le contingent militaire de la MONUC dans le cadre de ce chiffre de 5 537. De fait, l'immensité même du pays, l'absence d'infrastructures requiert l'établissement de quatre bases supplémentaires de ravitaillement en carburant pour les hélicoptères – à Manono, à Ilebo, à Boende, à Basankusu – qui nécessiteront le déploiement d'unités de protection armée d'environ 200 hommes pour chacune d'entre elles. De même, une deuxième unité riveraine, également d'environ 200 hommes, a été déjà approuvée. Enfin, des observateurs militaires supplémentaires seront nécessaires pour vérifier certaines des positions les plus éloignées occupées par les parties en application du plan de désengagement, et aussi pour être dans les quartiers généraux avancés. Une unité de police militaire sera également nécessaire et il conviendra de ren-

forcer les contingents existants dans certaines positions, y compris Kisangani.

La démilitarisation de Kisangani a été requise par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1304 (2000), et cette exigence a été encore rappelée et renforcée par la récente mission du Conseil de sécurité, à l'occasion de sa visite dans la région. La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) continuera à insister pour que le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) retire ses forces de Kisangani. À cette fin, des planificateurs militaires de la MONUC sont prêts à apporter leur aide au RCD pour établir des plans pour un retrait ordonné des forces du RCD de Kisangani.

Dans le même temps, la MONUC est bien consciente de l'importance politique, militaire et de la valeur de symbole de Kisangani pour le RCD et aussi de la fragilité potentielle de la situation économique et de sécurité dans cette ville. Un retrait précipité des forces militaires du RCD pourrait contribuer au développement de troubles dans la ville et avoir des implications négatives sur le processus de paix. Compte tenu de l'attente que les autorités locales conserveront la responsabilité pour l'administration civile et pour le maintien de l'ordre public, la MONUC n'a pas d'objection à ce que le RCD reste l'autorité civile de fait à Kisangani. Dès lors, il est essentiel pour la stabilité de la ville de s'assurer, avant le retrait des forces militaires du RCD, que la police locale a les capacités adéquates pour maintenir l'ordre public après le départ des forces militaires du RCD. Bien que la MONUC soit prête à renforcer sa capacité militaire pour assurer sa propre sécurité, elle n'a pas l'intention de prendre en charge l'ordre public à Kisangani.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le Secrétaire général envisage un élargissement des composantes civiles de la MONUC. À ce jour, vu les problèmes logistiques considérables de déploiement, la grande majorité du personnel civil de l'opération se compose d'administrateurs et de spécialistes de la logistique. Alors que nous envisageons le commencement de la phase III, il est nécessaire d'élargir les autres opérations civiles de la mission, y compris les personnels chargés des questions politiques, relatives aux droits de l'homme, humanitaires, de la protection des enfants et de l'information. Le Secrétaire général envisage également l'inclusion – jugée

essentielle –, pour la première fois au sein de la MONUC, du noyau d'un élément de police civile.

La fonction de nombre de ces agents civils sera de recueillir autant d'informations que possible sur la situation en République démocratique du Congo, en particulier dans la partie est du pays, et surtout dans les Kivus. Dans le même temps, et grâce à ses opérations d'information, y compris à travers des émissions de radio, la MONUC expliquera aux parties et au peuple congolais ce que la communauté internationale et elle-même réalisent en République démocratique du Congo. Les informations obtenues compléteront les données précises que les parties sont supposées fournir sur les groupes armés à désarmer et démobiliser.

Les personnels chargés des questions humanitaires relatives aux droits de l'homme et à la protection des enfants auront également une tâche importante à réaliser pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des Congolais. Alors que l'accès aux populations civiles dans le besoin s'améliore, et alors que les armées étrangères et rebelles se désengagent et commencent à se retirer, les possibilités de fournir de l'aide augmenteront. Il faut noter que les risques peuvent également augmenter, dans ce qui est devenu un climat général d'impunité et de désordre en de nombreuses régions du pays.

S'agissant de la question spécifique de la sécurité des populations civiles dans les zones évacuées par les forces étrangères en retrait, le Secrétaire général a clairement indiqué que cela relève essentiellement de la responsabilité des parties. Toutefois, lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité, le déploiement des inspecteurs civils de la MONUC chargés des droits de l'homme, des administrateurs des affaires civiles et des officiers de police civile vise à atténuer la menace potentielle qui pourrait planer sur ces populations.

Au cours de sa récente visite, la mission du Conseil de sécurité a mieux compris les aspects économiques de la situation en République démocratique du Congo et le rôle que la MONUC pourrait jouer s'agissant d'améliorer la situation économique. Bien que cela ne soit pas une caractéristique courante des missions de maintien de la paix, son importance en la matière ne peut être sous-estimée. La réouverture à la navigation du Congo et de ses affluents – annoncée par l'Ambassadeur Levitte, qui a dirigé la mission, lors de sa visite à Mbandaka – est très importante sur les plans politique, militaire et économique. En tant que pre-

mière étape pour la réouverture du fleuve, deux patrouilleurs rapides uruguayens, avec 14 militaires à leur bord, ont quitté Kinshasa pour Mbandaka, le 8 juin, escortant des péniches chargées de véhicules, de carburant et de conteneurs d'eau. Ce convoi doit arriver le 16 juin à Mbandaka. Une autre péniche, chargée de carburant pour la MONUC et escortée par un bateau affrété par la MONUC, se trouve aujourd'hui à Lisala, entre Mbandaka et Kisangani.

À cet égard, nous jugeons préoccupante la déclaration d'un haut représentant du RCD, selon lequel le groupe rebelle pourrait bloquer le convoi de carburant de la MONUC avant son arrivée à Kisangani. Ce haut représentant aurait déclaré hier que le RCD ne laisserait pas le bateau arriver à Kisangani avant que la MONUC n'enquête sur des allégations de violations de cessez-le-feu qui, selon le RCD, sont le fait de forces gouvernementales. Le RCD a également affirmé que la réouverture du fleuve « ne profiterait qu'au Président Kabila et faciliterait les infiltrations ».

Il va sans dire que nous n'acceptons pas cette interprétation et que nous continuons de prôner la réouverture du fleuve et de ses affluents en tant que mesure unique et fondamentale pouvant être prise pour promouvoir une reprise économique dans le pays, permettre aux Congolais de reprendre des contacts, renforcer l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, et permettre également à la MONUC de soutenir ses propres contingents dans tout le pays, de façon plus économique et plus efficace. Le commandant de la Force, le général Diallo, examine aujourd'hui cette question avec le RCD de toute urgence. Le Conseil pourrait vouloir demander au RCD de ne pas lier la marche du convoi de la MONUC à sa demande d'enquête sur les allégations de violations de cessez-le-feu. La MONUC enquêtera sur ces allégations, comme elle l'a déjà fait dans le passé, et elle fera connaître ses conclusions dans les meilleurs délais.

Dans son rapport, le Secrétaire général se félicite de l'annonce par le facilitateur neutre du dialogue intercongolais, Sir Ketumile Masire, de la convocation, le 16 juillet, d'une réunion préparatoire au dialogue. La MONUC continuera de soutenir les efforts du facilitateur et espère d'autres développements dans la programmation et la conduite du dialogue. Sir Ketumile Masire a dépêché ses deux conseillers principaux, M. Archibald Mogwe et M. Mohamed El Hacen Ould Lebat, dans la totalité des 11 provinces de la Républi-

que démocratique du Congo, en vue de préparer la réunion préparatoire du 16 juillet.

Depuis la finalisation du rapport, il y a eu un certain nombre de faits nouveaux que je voudrais porter à l'attention du Conseil. Il s'agit notamment des allégations du RCD selon lesquelles les Forces armées congolaises auraient occupé des positions évacuées par le RCD. La MONUC envisage d'enquêter sur ces allégations et elle a soulevé cette question avec le Gouvernement.

Comme le sait le Conseil, nous avons espéré que le Représentant spécial du Secrétaire général, Kamel Morjane, pourrait être avec nous cette semaine. Malheureusement, en chemin, il a été victime d'une grave crise de malaria et il récupère actuellement à Genève. Pendant son voyage là-bas, il s'est rendu à Libreville pour parler avec le Président Bongo. Le chef de l'État gabonais a réaffirmé qu'il est prêt à appuyer les efforts pour trouver une solution pacifique au conflit en République démocratique du Congo, notamment par le biais du dialogue intercongolais. Le Président Bongo a dit à M. Morjane qu'il avait entretenu des contacts avec de nombreux dirigeants politiques congolais, y compris dans l'opposition armée. Pour ce qui est du retrait des forces étrangères, le Président du Gabon a insisté sur une distinction entre les « envahisseurs » et les forces invitées.

Les troupes de l'Ouganda et du Zimbabwe continuent de se retirer de la République démocratique du Congo. La MONUC a enregistré d'autres mouvements des Forces de défense du peuple ougandais (UPDF) au nord de la République démocratique du Congo, bien que des troupes ougandaises aient aussi été déployées à Beni à la suite des récents combats là-bas entre les troupes du FLC et d'anciens éléments du Rassemblement congolais pour la démocratie – Mouvement de libération (RCD-ML). Beni aurait aussi été le théâtre d'affrontements entre les miliciens maï-maï et le FLC. Les troupes des Forces de défense zimbabwéennes semblent également se préparer à évacuer leur position à Ikela et le Gouvernement namibien a annoncé son intention de retirer ses troupes avant le 31 août.

Si l'adhésion des parties à l'Accord de Lusaka et aux plans qu'elles ont elles-mêmes préparés persiste, la MONUC est sur le point d'entamer une phase particulièrement exigeante de ses activités. Le maintien de l'appui du Conseil de sécurité, exprimé par son adoption du rapport du Secrétaire général et de ses recom-

mandations, enverrait un signal convaincant aux parties que l'ONU est prête à faire ce qu'elle peut pour aider leurs efforts pour rétablir la paix, la sécurité et la base de la prospérité en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Guéhenno de son exposé détaillé et de sa présentation du huitième rapport du Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M. Olara Otunnu.

M. Otunnu (*parle en anglais*) : C'est un plaisir Monsieur de voir le fervent défenseur de la protection des enfants que vous êtes présider cette séance. Et il est très bon également d'avoir avec nous ce matin le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo.

Je viens de terminer une mission en République démocratique du Congo. Le but de ma visite était d'évaluer directement l'effet des guerres sur les enfants. Dans le contexte de mon mandat et conformément à la demande du Conseil de sécurité dans sa résolution 1341 (2001), j'ai pu me rendre dans différentes parties du pays, dont plusieurs provinces. Partout où je suis allé, j'ai parlé avec les autorités politiques et militaires, les organisations non gouvernementales humanitaires locales et internationales et bien sûr les organismes de l'ONU et la société civile. Mais surtout, dans tout le pays, j'ai pu rencontrer et entendre directement différents groupes d'enfants touchés par la guerre et leurs familles.

Je dois dire au Conseil que l'effet direct et indirect des guerres a laissé des traces profondes chez les enfants. Dans un pays où près de 50 % des 49 millions d'habitants sont des enfants de moins de 16 ans, il faut savoir que la grande majorité des deux millions de personnes déplacées par les guerres sont des enfants et des femmes. Des centaines de milliers d'enfants souffrent ou sont morts de grave malnutrition et de maladies évitables, à cause des conditions créées par les guerres. Selon l'organisation non gouvernementale Comité international de sauvetage, depuis le déclenchement des hostilités en août 1998, il n'y a pas eu moins de 2,5 millions de prétendus morts excédentaires – c'est-à-dire en plus du nombre normalement attendu – rien que dans l'est de la République démocratique du Congo. La majorité de ces victimes sont des enfants.

La plupart des familles en République démocratique du Congo subsistent aujourd'hui avec un dollar par

jour. Quarante pour cent des enfants du pays sont systématiquement et gravement mal nourris. Depuis 10 ans, la mortalité infantile a doublé. Plus de la moitié des enfants du pays en âge scolaire ne vont pas à l'école, et les cas de travail des enfants – surtout sur les sites miniers –, de prostitution infantile et d'enfants des rues ont fortement augmenté. Il y a le traumatisme particulier et sans écho des filles exposées aux abus sexuels et au VIH/sida et forcées à devenir concubines par des soldats de diverses provenances. Partout où je me suis rendu, j'ai reçu des rapports cohérents de recrutements massifs et d'utilisation d'enfants soldats dans l'ensemble de la République démocratique du Congo.

Toutes ces catégories d'enfants touchés par la guerre ont un besoin urgent de notre attention et de notre appui. À la lumière de ma visite, je voudrais soumettre les recommandations suivantes à l'examen du Conseil. Il faut d'urgence un plan d'action pour examiner la situation grave des enfants touchés par la guerre en République démocratique du Congo. Leur protection et leur réinsertion doivent devenir une priorité nationale et politique. Ceci devrait être au premier plan de l'ordre du jour du dialogue intercongolais et du processus de paix en général.

Un mot sur la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC). L'arrivée du contingent militaire et des observateurs militaires a eu un effet frappant sur les populations locales. Trois éléments semblent avoir une signification particulière pour les communautés locales. La seule présence de ce personnel apporte une confiance bien nécessaire et rassure les populations locales, leur permettant de ramasser des morceaux de leurs vies brisées. Ce personnel facilite les activités humanitaires et s'y engage et est étroitement lié à la protection des enfants. Je recommande fortement l'élargissement et le renforcement de ces éléments du rôle de la MONUC. Cela profitera aux populations locales et renforcera encore l'énorme crédibilité de l'ONU.

Le processus de paix en République démocratique du Congo, qui a repris vigueur, doit s'accompagner d'efforts parallèles pour avoir accès et fournir une assistance humanitaire sérieuse aux populations en détresse, notamment les enfants et les femmes. Les responsabilités premières pour assurer le bien-être des enfants – et par conséquent l'avenir du pays – repose naturellement sur les dirigeants congolais. Je les ai adju-

rés d'assumer pleinement leur responsabilité à cet égard.

Mais aujourd'hui, j'en appelle à la communauté internationale pour qu'elle joue son rôle de secours aux enfants congolais en leur offrant une aide concrète, axée notamment sur la reconstruction des écoles et des dispensaires aux niveaux primaires et locaux, et en fournissant des ressources bien nécessaires pour démobiliser les enfants soldats. Ces mesures sont indispensables pour briser le cycle actuel de désespoir et d'exploitation. Elles serviront également à protéger et réinsérer les enfants et à les empêcher de retomber dans ce cycle infernal.

Le recrutement et l'utilisation en masse d'enfants comme enfants soldats est devenu rien de moins qu'un fléau qui détruit progressivement la trame et l'avenir du Congo et de cette partie entière de l'Afrique. La place des enfants est à l'école, en famille et dans leurs communautés, et pas sur les champs de bataille.

J'ai donc proposé le programme d'action en cinq points suivant, qui a été accepté par les dirigeants politiques et militaires de tous les groupes. Ce programme est un arrêt total et définitif de tout recrutement de jeunes de moins de 18 ans et la création d'un mécanisme pour surveiller la mise en oeuvre de cet engagement et en rendre compte; l'organisation d'une grande campagne de conscientisation du public pour sensibiliser l'armée, la société civile et les communautés locales; l'organisation de visites conjointes de la MONUC, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et des autorités militaires dans les camps militaires et les casernes où l'on soupçonne que des enfants sont hébergés; et la mise en place des structures et moyens nécessaires sur le terrain pour la démobilisation, la réadaptation et la réinsertion des enfants soldats.

À cet égard, je voudrais féliciter chaleureusement le Gouvernement de la République démocratique du Congo d'avoir récemment ratifié le Protocole facultatif, comme cela avait été annoncé lors de ma visite dans le pays.

Ces engagements et ces mesures importants doivent se traduire en actes afin de changer la donne de la vie des enfants sur le terrain. Je compte sur les dirigeants politiques et militaires pour qu'ils fassent montre de la volonté politique nécessaire et pour qu'ils respectent leurs engagements.

Entre-temps, toutefois, nous, la communauté internationale, oeuvrant en étroite collaboration avec les organisations locales et les organisations de la société civile, devons mettre en place un cadre – un réseau – permettant de contrôler la conduite des parties au conflit pour nous assurer qu'elles respectent leurs obligations et leurs engagements relatifs à la protection des enfants.

Transformer des enfants en soldats est également devenu une activité transfrontalière et sous-régionale. Des enfants sont recrutés en République démocratique du Congo, emmenés dans des pays limitrophes pour y être entraînés, puis ramenés au Congo pour se battre. De même, des enfants sont recrutés dans des pays voisins et emmenés se battre en République démocratique du Congo. Nous avons donc besoin d'un voisin qui prenne l'initiative de promouvoir la protection des enfants et les activités de plaidoyer en leur faveur, ainsi que le contrôle de cette pratique préjudiciable au niveau sous-régional.

J'ai fait état précédemment de la vulnérabilité, en particulier, des petites filles exposées, par les soldats de divers groupes à des sévices sexuels et au VIH/sida. Il faut mettre en place un programme spécial pour traiter des besoins spécifiques de cette catégorie de victimes. Cela est d'autant plus important, compte tenu de l'opprobre attaché à ces problèmes et de la réticence de la part des communautés à aborder ces questions.

Nous devons également être très vigilants et adopter des mesures afin de veiller à ce que les crimes perpétrés contre des enfants ne restent pas impunis, que ce soit à l'heure actuelle ou dans l'avenir. J'exhorte et encourage les pays fournisseurs de contingents – et je sais que nos collègues du Département des opérations de maintien de la paix font tout ce qui est en leur pouvoir – à fournir un entraînement plus systématique aux troupes de la MONUC.

Ce que j'ai vu au Congo m'a beaucoup encouragé à d'autres niveaux. J'ai été très impressionné par la vigueur et la détermination de la société civile dans l'ensemble du pays. Je prie instamment l'ONU et d'autres acteurs de la communauté internationale de lier encore plus étroitement nos efforts à ceux d'organisations locales de la société civile. C'est le meilleur moyen, à long terme, de rendre nos efforts durables et de renforcer les capacités locales de protection et d'activités de plaidoyer.

Partout où je me suis rendu, les enfants et leurs parents ont demandé qu'il soit mis fin à la guerre – les enfants congolais ont beaucoup trop souffert – et au pillage des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Je dois dire que le pillage généralisé et systématique des diamants, de l'or, de la colombo-tantalite, du bois et du café de la République démocratique du Congo par toutes les parties concernées est totalement inacceptable. On dépouille ainsi les enfants congolais de leurs droits, des ressources qui devraient servir à leur fournir éducation, soins de santé et développement. Par ailleurs, cela est devenu le moyen le plus sûr d'alimenter la guerre, et donc de la prolonger. Les enfants du Congo attendent du Conseil qu'il prenne des mesures décisives pour mettre un terme à ces pratiques.

Enfin, je voudrais dire à quel point j'ai été impressionné et encouragé par la détermination de tous les secteurs et du peuple congolais de tous les horizons à préserver leur unité nationale, par la force et l'engagement de la société civile dans l'ensemble du pays, et par l'énergie et la détermination des communautés locales et de la jeunesse.

Un Congo unique, pacifique et fort est une bonne chose pour les enfants congolais. C'est une bonne chose pour le développement et l'avenir de l'Afrique, ainsi que pour la paix et la sécurité internationales. Je suis impatient de travailler en étroite collaboration avec vous au Conseil, Monsieur le Président, avec le Département des opérations de maintien de la paix, la MONUC, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres organismes et organisations non gouvernementales pour assurer le suivi de ces questions et des recommandations sur lesquelles j'ai attiré l'attention du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Otunnu de son excellent exposé. J'aimerais le remercier également, au nom du Conseil, d'avoir effectué cette visite en République démocratique du Congo, comme le Conseil le lui avait demandé. Nous pensons que son programme d'action en cinq points qui, dit-il, a été accepté par tous les partis politiques, requerra l'attention du Conseil au moment où nous préparerons le projet de résolution sur la prorogation du mandat de la MONUC. En outre, plusieurs autres points mentionnés par M. Otunnu, en particulier l'aspect sous-régional, nécessiteront notre attention lorsque nous examinerons les points de l'ordre du jour

du Conseil qui s'y rapportent. Je le remercie également des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo, S. E. M. Léonard Okitundu.

M. Okitundu (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, qu'il me soit d'abord permis de m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous présenter, au nom de ma délégation et au mien propre, mes vives et chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Tout en reconnaissant le mérite de votre prédécesseur, le représentant des États-Unis d'Amérique, je me réjouis tout particulièrement de voir accéder à la présidence du Conseil le représentant d'un pays ami, le Bangladesh.

Je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, pour ses efforts soutenus en faveur du maintien et du rétablissement de la paix à travers le monde, et plus particulièrement, pour son huitième rapport sur la situation en République démocratique du Congo.

Je profite aussi de l'occasion pour saluer la mission effectuée récemment dans notre pays par M. Olara Otunnu, de même que M. Guéhenno.

Aussi voudrais-je exprimer la profonde gratitude de mon gouvernement et du peuple congolais à l'égard de la mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue au mois de mai dans la région des Grands Lacs pour palper du doigt les réalités de la crise congolaise et mieux évaluer le mécanisme de sa résolution.

Qu'il me soit enfin permis d'exprimer ma profonde gratitude à tout le personnel de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), plus particulièrement à l'Ambassadeur Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, qui a conduit de mains de maître cette mission, à la grande satisfaction de toutes les parties.

S'agissant du processus de paix en cours dans mon pays, je souhaiterais entretenir le Conseil des questions jugées essentielles par mon gouvernement. Mon propos de ce jour s'articulera donc autour des points ci-après : du désengagement; de la démilitarisation de la ville de Kisangani; du retrait des forces

étrangères et du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réintégration et de la réinstallation des groupes armés; du dialogue intercongolais; de la situation humanitaire et du relèvement économique de la République démocratique du Congo; et enfin, de la transition vers la phase III.

Concernant le processus de désengagement des troupes, il sied de relever qu'il a connu du retard suite au refus persistant de l'une des parties signataires de l'Accord de Lusaka de se conformer au plan de Kampala et au sous-plan de désengagement et de redéploiement de Harare, et ce, malgré des promesses maintes fois renouvelées.

Le Conseil de sécurité avait intimé l'ordre à cette partie qui sévit dans la Province de l'Équateur de se désengager à partir du 1er juin 2001 aux nouvelles positions défensives fixées par le sous-plan de Harare.

Mon gouvernement informe le Conseil de sécurité que cette partie n'a opéré aucun désengagement conformément aux prescriptions du plan de Kampala du 8 avril 2000. Pour que ce désengagement soit conforme au plan de Kampala, cette partie doit se retirer sur une distance d'au moins 165 kilomètres par rapport à ses positions actuelles. Faute d'opérer un tel désengagement dans un court délai qui serait déterminé par ce Conseil, les mesures prévues par le paragraphe 28 de la résolution 1341 (2001) du 22 février 2001 devront être mises en application. Telle est d'ailleurs la position de ce Conseil, clairement exprimée au paragraphe 103 de son rapport de mission S/2001/521 du 29 mai 2001, lorsque le principal organe de maintien de la paix et de la sécurité internationale affirme qu'il réagirait avec rigueur si cette partie ne retirait pas ses forces jusqu'à la position convenue au 1er juin.

S'agissant de la question de la démilitarisation de la ville de Kisangani, mon gouvernement estime qu'elle doit être résolue de manière prioritaire. La mission du Conseil dans la région des Grands Lacs a pu constater d'elle-même que la ville de Kisangani n'a toujours pas été démilitarisée. Cette non-démilitarisation délibérée ne peut se qualifier autrement que comme une violation flagrante des dispositions pertinentes de la résolution 1304 (2000) du 16 juin 2000 adoptée par le Conseil à l'unanimité, il a plus d'une année, et réaffirmée par l'ordonnance No 116 du 1er juillet 2000 de la Cour internationale de Justice relative à l'affaire des activités armées en République démocratique du Congo.

Je souhaiterais rappeler aux membres, au risque de les lasser, que la ville de Kisangani avait vécu une véritable guerre dans la guerre d'agression. Kisangani avait été le théâtre d'affrontements d'une rare violence entre les forces armées régulières de l'Ouganda et du Rwanda, en violation non seulement de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, mais aussi surtout du droit international public. Tous ces combats ont causé de nombreuses pertes en vies humaines ainsi que la destruction des infrastructures économiques, sociales et culturelles de la ville. Ces graves affrontements armés ont laissé une marque indélébile et causé un profond traumatisme à la population de Kisangani.

Mon gouvernement demande donc au Conseil de sécurité de fixer, dans la résolution qu'il s'apprête à adopter sur la République démocratique du Congo, une date précise pour la démilitarisation effective et complète de la ville de Kisangani. Il appartient au Conseil de sécurité de transmettre, en guise de rappel, son message clair et précis aux forces d'occupation de ne pas se méprendre sur sa détermination à faire observer toutes les résolutions relatives à la guerre en République démocratique du Congo et à démilitariser Kisangani dans les plus brefs délais.

Il appartient également au Conseil de sécurité d'envisager des mesures innovatrices pour encourager le respect de la résolution 1304 (2000). L'ONU doit pouvoir renforcer les troupes marocaines et y accroître son personnel civil et associé afin d'aider à l'administration de cette ville. Autant Kisangani aura été le symbole du martyr et de la souffrance du peuple congolais, autant nous sommes convaincus que cette ville est appelée à devenir le symbole politique et physique du renouveau et du retour à la dignité de tout un peuple.

Pour ce qui est du retrait des forces étrangères et du plan de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation ou de réinsertion, tous les dirigeants de la région ont pu confirmer à la mission du Conseil l'objectif commun de se retirer du territoire de la République démocratique du Congo selon l'ordre établi par les dispositions pertinentes de la résolution 1304 (2000). Qui plus est, à Lusaka, nous avons clairement affirmé que ce concept de retrait des forces étrangères devrait prévoir un calendrier dont le jour J est fixé au 22 février 2001.

Comme les membres le savent, le général Njuki Mwaniki, Président de la Commission militaire mixte

(CMM) chargée de veiller à l'application de l'Accord de Lusaka, a convoqué la Commission militaire mixte pour le 22 juin 2001 prochain afin de finaliser les plans précis de retrait et de désarmement, de démobilisation, de réinstallation, de rapatriement ou de réinsertion. Dans le souci constant de faire avancer le processus de paix, mon gouvernement assure qu'il ne ménagera aucun effort pour finaliser lors de la réunion précitée les plans de retrait et de désarmement, de démobilisation, de réinstallation, de rapatriement ou de réinsertion. Les instructions précises seront données au délégué du Gouvernement afin qu'il puisse aider à la résolution de tous les points en suspens.

S'agissant du désarmement des groupes armés, le processus de désarmement, de démobilisation, de réinstallation, de rapatriement ou de réinsertion serait appliqué conformément à l'Accord de Lusaka qui, rappelons-le, reconnaît la nécessité de trouver des solutions aux préoccupations de sécurité à la fois de la République démocratique du Congo mais aussi des pays voisins.

À cet effet, je souhaiterais informer le Conseil que mon gouvernement a pris l'initiative d'amorcer des contacts directs au plus haut niveau avec les dirigeants des pays agresseurs. Il s'agit, pour nous, de pouvoir formuler, de façon crédible, ce que nous considérons comme nos préoccupations sécuritaires et de définir des modalités pratiques pour y répondre. C'est la seule manière pour nous de rechercher un mode de réconciliation entre nos pays et de déterminer la coexistence pacifique entre nos États et nos peuples respectifs.

En ce qui concerne mon gouvernement, je peux assurer le Conseil que la République démocratique du Congo ne saurait servir de base arrière pour la déstabilisation des pays voisins. Mais il est important que nous puissions savoir qu'une paix rétablie par voie de négociations entre États ne durera pas longtemps si l'on ne s'attaque pas aux causes profondes de la crise des Grands Lacs qui sont notamment l'exclusion et l'absence de tolérance. Une paix durable dans la région des Grands Lacs passe nécessairement par la promotion de la démocratie, des droits de l'homme, de la concorde nationale et de la réconciliation à l'intérieur de chacun de nos pays. Ignorer cette dimension de la problématique de la paix signifierait prolonger pour longtemps ou indéfiniment les troubles et renforcer les tenants des idéologies d'épuration ethnique. Les tenants et les adeptes de telles idéologies doivent être poursuivis et traduits devant un tribunal international.

Relativement au dialogue intercongolais, mon gouvernement réaffirme son engagement à ces grands forums qu'il considère comme un processus irréversible et la voie la mieux indiquée vers la réconciliation nationale. Nous exprimons toute notre confiance au Président Masire dans sa capacité à convoquer, dans les meilleurs délais, ce dialogue intercongolais que nous voulons inclusif et qui réunirait toutes les tendances et toutes les couches sociopolitiques du pays sans ingérence extérieure ni pression militaire aucune afin qu'elle puisse réfléchir, se pencher sereinement sur l'avenir de la nation congolaise et se prononcer sur les nouvelles institutions de la prochaine République. C'est la raison pour laquelle nous avons accueilli favorablement la proposition du facilitateur de convoquer en date du 16 juillet 2001 la réunion préparatoire de ce dialogue.

Quant à la question des enfants soldats, mon gouvernement a déjà pris un décret, comme vient de le rappeler M. Otunnu, interdisant le recrutement des enfants soldats au sein des Forces armées congolaises et a entamé le processus de leur démobilisation. Lors de sa récente visite à Kinshasa, M. Otunnu, Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, a constaté que mon pays a signé et ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication des enfants et les conflits armés ainsi que le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Mon gouvernement, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, vient de lancer une vaste campagne de sensibilisation visant à la démobilisation immédiate des enfants soldats qui seraient encore en service dans les Forces armées congolaises, l'arrêt de l'utilisation des enfants soldats et la protection des enfants des abus sexuels ou d'autres formes d'exploitation.

Concernant la situation humanitaire et le relèvement économique de la République démocratique du Congo, force est de constater que la situation humanitaire dans mon pays est des plus désastreuses. D'après les données fournies par les organisations non gouvernementales telles que International Rescue Committee et par les organismes des Nations Unies, plus de 2,5 millions de Congolais ont péri dans les territoires occupés, victimes directes ou indirectes de l'agression. Des organismes tels que le Bureau de la coordination

des affaires humanitaires des Nations Unies et l'Office européen d'aide humanitaire font état d'une catastrophe humanitaire insupportable. Deux millions de personnes déplacées, près de 400 000 Congolais réfugiés dans les pays voisins, 16 millions de personnes directement touchées par les effets de la guerre, la multiplication du nombre des personnes vulnérables, particulièrement les enfants de la rue, les veuves, les orphelins, l'enrôlement forcé des enfants dans les forces combattantes.

La mission du Conseil a pu constater la situation de précarité dans laquelle évolue la population congolaise, tant dans les provinces sous occupation que dans celles sous contrôle gouvernemental. La récente dévaluation décidée par mon gouvernement, sur recommandation de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, a des effets dévastateurs sur le vécu quotidien de mon peuple.

Par ailleurs, le pillage systématique des ressources naturelles et autres formes de richesse du sol et du sous-sol de la République démocratique du Congo se poursuit à un rythme effréné en toute impunité, privant ainsi toute une population des bienfaits des ressources immenses que le pays a la chance de posséder.

Le Conseil est aussi conscient que ces activités sont contraires à l'ordre public international et violent le droit du peuple congolais à la libre disposition de ses richesses et ressources naturelles, tel que consacré par les dispositions pertinentes de l'article 1, commun aux deux pactes internationaux des Nations Unies de 1966 portant respectivement sur les droits civils et politiques et sur les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que le principe du respect de l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République démocratique du Congo maintes fois réaffirmé dans toutes vos résolutions sur la situation dans mon pays.

La mission du Conseil avait identifié et annoncé publiquement une quarantaine de petits projets à effet immédiat qui seront accomplis dans les zones où sont déployés les contingents de la MONUC. Mon gouvernement sait gré au chef de la délégation de la mission du Conseil de sécurité d'avoir sollicité le système des Bretton Woods en vue de leur contribution à la réalisation de ces projets.

Mais ce qui importe pour la population congolaise c'est la nécessité d'intégrer dans les schémas visant le retour d'une paix durable une gestion après-conflit appropriée à la crise actuelle. La République

démocratique du Congo a besoin de tout le soutien de la communauté internationale afin qu'elle s'engage dans un élan de solidarité internationale à l'échelle des besoins à satisfaire, à l'aider notamment par une reprise conséquente de la coopération structurelle tant multilatérale que bilatérale ou encore l'accès aux différents mécanismes d'allègement de la dette, y compris les facilités dont les pays émergeant d'un conflit armé bénéficient dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

Le relèvement de la République démocratique du Congo, s'il est bien amorcé, ne pourra qu'être favorable à toute l'Afrique centrale et à la région des Grands Lacs dont le Rwanda et le Burundi font partie, et au sein de laquelle existait il n'y a pas si longtemps un mécanisme de régulation à effet intégrateur qui facilitait leur coexistence pacifique. Ce mécanisme pourrait être réhabilité sous une autre forme que nous pourrions convenir d'un commun accord.

C'est pourquoi les processus de désengagement et du retrait doivent dès lors être accélérés pour mettre fin à la misère du peuple congolais, autoriser une opération humanitaire internationale d'envergure à laquelle plusieurs pays amis ont déjà annoncé leur volonté de participer et permettre *in fine* à la République démocratique du Congo de créer des conditions optimales pour la résorption de ses coopérations structurelles traditionnelles.

Pour ce qui est de la transition vers la phase III, il est important de noter que dans son rapport, le Secrétaire général, se fondant sur les conclusions de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, demande au Conseil d'approuver la transition vers la phase III de la MONUC.

Mon gouvernement prend acte du plafond de 5 537 observateurs. Néanmoins, il sollicite vivement que soit redéfini le mandat de la MONUC de façon à lui faire revêtir un caractère coercitif sans équivoque, condition *sine qua non* à notre avis de l'aboutissement heureux du processus en cours.

Aussi me paraît-il essentiel de souligner que les impératifs de l'activité et du retrait des troupes étrangères exigent un accroissement du personnel civil militaire et associé de la MONUC afin de lui permettre de mener à bien les politiques d'accompagnement visant à assurer la paix, la sécurité et la stabilité en République démocratique du Congo.

Pour s'assurer du déroulement harmonieux et du suivi régulier de toutes les activités relevant de la MONUC et de la Commission militaire mixte, mon gouvernement reste convaincu que la colocalisation de ces deux structures à Kinshasa et sur le terrain fera avancer sensiblement le processus de paix. C'est pourquoi mon gouvernement invite le Conseil de sécurité à peser de tout son poids pour que la décision de coimplantation de la Commission militaire mixte et de la MONUC, du reste acceptée par toutes les parties, soit effective d'autant plus que les préoccupations sécuritaires jadis évoquées par certaines parties se sont révélées non fondées au regard du rapport du Président de la Commission militaire mixte présenté à la délégation du Conseil de sécurité à Lusaka en date du 22 mai 2001.

Je ne saurais terminer mon propos sans revenir sur la préoccupation de mon gouvernement à propos de l'évolution à pas de tortue, il faut le dire, du processus de paix en République démocratique du Congo. Mon gouvernement reste convaincu qu'en raison des tergiversations, seule une plus grande implication du Conseil de sécurité et la redéfinition du mandat de la MONUC de manière à donner à celle-ci un caractère coercitif sans équivoque pourront garantir l'aboutissement heureux du processus en cours.

Enfin, pour mettre un terme aux allégations de certaines parties, le Gouvernement invite la MONUC à intensifier son déploiement dans la partie est de la République démocratique du Congo sous occupation. Voilà qui justifie davantage l'urgence de requalification du mandat et de l'accroissement des effectifs de la MONUC.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil. En plus des 15 membres du Conseil, nous avons 6 autres États Membres qui ont demandé à prendre la parole sur cette question. J'insisterai donc sur le besoin de formuler des déclarations brèves et bien ciblées.

M. Levitte (France) : Monsieur le Président, c'est un plaisir de saluer la présence dans cette salle de M. Leonard She Okitundu, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo.

Mes premiers mots seront pour remercier Jean-Marie Guéhenno et Olara Otunnu de leur brillante présentation de la situation et pour adresser des vœux chaleureux de prompt rétablissement au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamel Morjane.

La mission que vient d'effectuer le Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs a revêtu une importance exceptionnelle. Elle a permis d'enregistrer un certain nombre de progrès limités mais bien réels. Le processus de paix en République démocratique du Congo connaît des développements encourageants. Le cessez-le-feu est globalement respecté, le désengagement avance. Plusieurs États ont commencé à retirer leurs troupes du territoire du Congo, qu'il s'agisse de l'Ouganda, du Zimbabwe ou, demain, de la Namibie.

Le dialogue intercongolais progresse également avec la tournée dans toutes les provinces de la République démocratique du Congo des émissaires de M. Masire en vue de désigner les représentants au dialogue dont la réunion préparatoire s'ouvrira le 16 juillet. Enfin, la réouverture annoncée du fleuve Congo avec l'arrivée de l'unité fluviale uruguayenne est porteuse d'espoir pour des millions de Congolais de Kinshasa à Kisangani. Aucune des parties ne doit menacer cet espoir. Toutes doivent participer activement à la commission fluviale.

Le Conseil de sécurité a eu l'occasion d'évoquer ces différents points lors de l'examen du rapport de sa mission dans la région des Grands Lacs.

Nous avons aujourd'hui devant nous le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), document S/2001/572. Au moment où nous préparons le projet de résolution qui doit étendre le mandat de cette opération, il nous revient de faire le point sur la situation actuelle et de réfléchir au message que le Conseil doit adresser aux parties.

Le Conseil partage l'optimisme prudent qu'évoque le Secrétaire général dans son rapport. Toutefois, le processus de paix n'a pas encore atteint un point de non-retour. Il reste fragile. Les parties au conflit doivent poursuivre leurs efforts. Il faut d'abord que la phase du désengagement soit menée à son terme. Les parties au conflit ont préparé et signé des plans de désengagement qui doivent être intégralement mis en oeuvre.

Le Front de libération du Congo (FLC) a annoncé qu'il allait désengager ses forces à compter du 1er juin sur les lignes agréées. Cette annonce figure dans le relevé de conclusions de la session conjointe entre le Comité politique et la mission du Conseil de sécurité. M. Jean-Pierre Bemba l'a confirmé à la mission du Conseil le 25 mai. Il faut maintenant que cette promesse se traduise en actes concrets. Il faut que le FLC se redéploie sans retard sur les positions du sous-plan d'Harare.

La démilitarisation de Kisangani constitue une autre priorité. Le Rwanda et l'Ouganda ont retiré leurs troupes de cette ville. Le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) doit faire de même. Il n'est pas acceptable qu'un an après l'adoption de la résolution 1304 (2000) qui exige que Kisangani soit démilitarisé, ses troupes y soient toujours présentes.

Enfin, le FLC comme le RCD doivent coopérer pleinement avec la MONUC. Les obstacles que ces deux mouvements opposent à son déploiement et à sa mission de vérification, et que le Secrétaire général détaille dans son rapport, sont inacceptables. Ils sont incompatibles avec la poursuite du processus de paix.

Si le cessez-le-feu est dans l'ensemble respecté entre les parties signataires de l'Accord de Lusaka, nous observons que des groupes armés étrangers non signataires de l'Accord ont pris l'initiative d'affrontements. Ces affrontements peuvent mettre en péril le processus de paix. Les populations civiles du Congo et celles des pays voisins, en particulier du Burundi, sont les premières à en faire les frais. Il faut que toutes les parties à l'Accord de Lusaka, et notamment le Gouvernement de la République démocratique du Congo, veillent à ce que cesse tout soutien à ces groupes armés étrangers. Cette question doit être réglée à travers un processus négocié de démobilisation, de désarmement, de rapatriement, de réintégration et de réinstallation de ces groupes.

Le Conseil encourage le développement d'un dialogue entre les chefs d'État concernés pour traiter ce problème important, conformément à l'Accord de Lusaka. Le Conseil vient d'entendre à ce sujet les assurances que vient de nous donner le Ministre Okitundu. Il faut les mettre en oeuvre à bref délai.

Les violations des droits de l'homme constituent un autre motif de grave préoccupation pour le Conseil. Toutes les parties au conflit doivent faire bien davantage dans ce domaine, notamment dans l'est du pays.

Nous sommes préoccupés de constater que, partout, les organisations locales de défense des droits de l'homme sont soumises à de graves harcèlements. Les enfants restent les principales victimes du conflit, comme vient de le rappeler avec éloquence M. Olara Otunnu. Ses recommandations, et notamment la démobilisation des enfants soldats, doivent être appliquées en priorité par tous.

Le pillage des ressources naturelles de la République démocratique du Congo doit cesser. Le Conseil a pris bonne note des initiatives annoncées par certains États, comme l'Ouganda, pour faire la lumière sur cette question. Mais là encore, nous attendons des résultats. Le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et d'autres formes de richesse de la République démocratique du Congo, qui a été créé par le Conseil, nous remettra cet été une évaluation complémentaire de la situation. Nous sommes résolus à prendre les mesures nécessaires, s'il le faut, pour mettre un terme à ce pillage qui est devenu un des moteurs du conflit.

Seul un respect complet par les parties des obligations qu'elles ont elles-mêmes négociées permettra à la dynamique de paix de se poursuivre, car c'est bien aux belligérants, eux-mêmes, qu'incombe la responsabilité première de mettre en oeuvre le processus de Lusaka. Le Conseil de sécurité pour sa part est déterminé à aider les parties dans leurs efforts si elles respectent pleinement leurs engagements. Il l'a démontré en autorisant le déploiement de la MONUC. Celle-ci est aujourd'hui dans la deuxième phase de son déploiement qui consiste à accompagner le processus de désengagement.

Comme le Secrétaire général, nous estimons que, pour soutenir la dynamique de paix, il convient maintenant de préparer la phase suivante de la MONUC. Cette phase III permettra d'aider les parties à appliquer les plans de retrait et de désarmement, de démobilisation, de réinstallation et de réinsertion. Mais là encore, la balle est dans le camp des parties. Des plans d'ensemble ont été préparés. Ils constituent une bonne base de départ. Ils doivent d'urgence être finalisés. Pour engager son travail de planification, le Secrétariat a en effet besoin d'informations détaillées sur la localisation et les effectifs des forces étrangères, comme sur les itinéraires qu'emprunteront leurs retraits. De même, le Secrétariat a besoin de précision sur les effectifs et la localisation des groupes armés étrangers et sur les sites où ceux-ci seront regroupés pour être démobilisés.

Toutes les parties doivent fournir dans les meilleurs délais ces indications, sans lesquelles la MONUC ne pourra pas leur apporter son soutien.

Il faut enfin colocaliser la Commission militaire mixte au siège de la MONUC pour permettre une coopération quotidienne entre ces deux institutions.

Les parties à l'Accord de Lusaka ont établi avec le Conseil de sécurité une relation de partenariat. Au-delà du Conseil, c'est la communauté internationale dans son ensemble qui doit aujourd'hui mobiliser ses efforts. Elle doit apporter rapidement une aide économique importante à la République démocratique du Congo pour que le retour de la paix s'accompagne d'une amélioration des conditions de vie des Congolais. La communauté internationale doit également être prête à aider tous les États de la région à mettre en oeuvre les solutions qu'ils auront mises au point entre eux pour assurer la stabilité en Afrique centrale. Nous pensons en particulier au projet de conférence régionale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement. Mais, une fois encore, ce sont les efforts que déploieront les parties au conflit qui permettront à ce partenariat de porter tous ses fruits.

Parce que nous allons prolonger le mandat de la MONUC, nous devons poursuivre nos contacts étroits avec les signataires de l'Accord de Lusaka de façon à évaluer au mieux, au plus près, notre soutien au processus de paix. Comme le suggérait l'Ambassadeur Jeremy Greenstock, nous pourrions profiter de l'ouverture de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre, lorsque les ministres du Comité politique de l'Accord de Lusaka seront présents à New York pour organiser une nouvelle rencontre avec le Conseil de sécurité. Nous pourrions ainsi approfondir notre dialogue confiant, notre coopération au service de la paix pour le peuple congolais, au service de la paix pour tous les peuples de la région des Grands Lacs.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, de nous avoir présenté le rapport du Secrétaire général, qui nous fait part de l'évolution de la situation en République démocratique du Congo au cours des deux derniers mois. Je voudrais également saluer la présence ici du Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. Léonard She Okitundu, ainsi que du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants

dans les conflits armés, M. Olara Otunnu. Je voudrais remercier M. Otunnu de nous avoir fait un exposé très convaincant sur la situation des enfants en République démocratique du Congo, et en particulier de ses recommandations au Conseil de sécurité et du programme d'action qui a pour objet de remédier à cette situation.

Tout en tenant compte de certains progrès récemment enregistrés s'agissant de préserver le cessez-le-feu, le désengagement des forces, le renforcement du dialogue intercongolais et le déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) – qui a été incontestablement facilité par la visite effectuée par la mission du Conseil de sécurité dans la région le mois dernier – nous ne sommes pas certains de l'irréversibilité du processus de paix en République démocratique du Congo, qui est très étroitement lié à la situation politique dans certains pays voisins.

La situation précaire reste tributaire des nombreux problèmes politiques, militaires et sociaux dont la solution dépend de la disposition des parties à donner effet aux engagements pris en vertu de l'Accord de paix de Lusaka. À cet égard, il est extrêmement important que les parties intéressées comprennent que seule une solution d'ensemble aux problèmes, jointe à leur disposition à participer à un dialogue constructif et à accepter un compromis, pourra donner des résultats réels conduisant à un véritable règlement du conflit. Nous renouvelons notre appel à toutes les parties pour qu'elles renoncent à des ambitions futiles et qu'elles s'attèlent à une application pratique de l'Accord de Lusaka.

Dans ce contexte, nous voudrions exprimer le souci que nous cause le fait que certaines parties n'ont toujours pas remis d'informations sur les effectifs, le déploiement et les armements de leurs forces en République démocratique du Congo. Tout nouveau progrès visant à faire du concept d'opérations révisé un plan véritable dépend directement de ces informations.

Nous ne trouvons toujours pas satisfaisante la coopération entre la MONUC, d'une part, et les dirigeants du Front de libération du Congo (FLC) et du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma), de l'autre. Ce manque de coopération va à l'encontre de l'esprit des arrangements prévus au titre de l'Accord de Lusaka. Nous exhortons toutes les parties à veiller à assurer un bon niveau de coopération

avec la MONUC, à la fois pour l'application du programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement et de réinstallation ainsi que pour le retrait des forces et pour ce qui est d'assurer aux personnels des Nations Unies l'accès nécessaire à toutes les positions.

Le problème de la démilitarisation de Kisangani demeure aigu. Il doit être résolu sans retard, conformément à la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne le commencement de la phase III de l'opération, nous partageons pleinement le point de vue du Secrétaire général à cet égard et nous insistons sur la nécessité d'en aborder la planification de façon équilibrée, compte tenu des tâches nombreuses et complexes qu'affrontera la MONUC pendant la période de transition. Nous jugeons appropriée la décision d'élargir substantiellement la composante civile de la MONUC, notamment en y ajoutant un nouvel élément de police civile, de même que celle d'accroître ses capacités logistiques.

À cet égard, nous soutenons la recommandation faite par le Secrétaire général de proroger le mandat de la MONUC jusqu'au 15 juin 2002. Ceci manifesterait l'attachement du Conseil de sécurité au processus de paix en République démocratique du Congo et à la stabilisation de la situation dans la sous-région. En même temps, nous tenons à faire observer que la MONUC n'est pas la principale clef du règlement du conflit. Le désir et la volonté des belligérants eux-mêmes de mettre fin à ce conflit doit demeurer le facteur premier à cet égard.

En ce qui concerne l'utilisation des enfants comme combattants, nous insistons encore une fois sur le fait que cette pratique est inadmissible, et nous lançons un appel urgent aux recruteurs pour qu'ils cessent d'utiliser des enfants à cet effet, et qu'ils permettent de réunir ces enfants avec leurs familles.

La normalisation de la situation en République démocratique du Congo exige également de ne pas perdre de vue l'aspect économique du problème. À cet égard, nous estimons nécessaire d'accélérer la mise en place d'une commission du bassin du Congo afin de promouvoir la navigation sur ce fleuve et contribuer ainsi à revitaliser le commerce le long de l'artère principale du pays, représentée par le système fluvial intérieur. Ceci est également d'importance vitale pour la

MONUC sur le plan de l'approvisionnement de ses contingents.

Sur un fond d'évolution positive en République démocratique du Congo et dans la région entière, déclenchée spécifiquement par la Mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, nous voudrions insister sur l'importance d'une coopération régionale, et en particulier de rencontres entre les dirigeants des pays engagés dans ce conflit. Ceci est particulièrement urgent, compte tenu des informations faisant état d'un déplacement transfrontalier vers l'est de groupes armés qui pénètrent au Rwanda, au Burundi et en Tanzanie. Ces derniers faits nous préoccupent très vivement.

Enfin, nous voudrions exprimer notre soutien à l'égard du projet de résolution du Conseil de sécurité qui doit être adopté dans le courant de cette semaine. Nous pensons que ce projet serait une indication sérieuse donnée aux parties pour ce qui est de maintenir ouvert le créneau qui permettra le règlement du conflit et la stabilisation de la situation dans la sous-région.

M. Ward (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, qui a présenté cet excellent rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés, M. Olara Otunnu, pour son exposé sur la situation des enfants en République démocratique du Congo. Je m'associe à ceux qui ont souhaité la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, et je le remercie de sa fort importante déclaration.

Le rapport du Secrétaire général vient à l'appui des observations que nous avons faites et des conclusions que nous avons tirées lors de notre récente mission dans la région des Grands Lacs. Le Secrétaire général nous donne également un concept d'opérations pour la MONUC qui, de l'avis de ma délégation, est tout à fait approprié pour relever les défis qui nous sont lancés dans le processus de paix de Lusaka. Ce concept est pragmatique et jette les bases d'une transition de la phase II du déploiement de la MONUC à sa phase III.

Ma délégation est d'avis que le Secrétaire général a dit au Conseil de sécurité ce qu'il avait besoin de savoir pour que nous puissions prendre les décisions appropriées afin d'aller de l'avant s'agissant de faciliter

le processus de paix en République démocratique du Congo en particulier, et dans la région des Grands Lacs dans son ensemble. Le Conseil de sécurité est pleinement conscient de ses responsabilités. Il importe que les parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka comprennent également leurs responsabilités.

Il ne doit y avoir aucun doute sur l'engagement du Conseil de sécurité et de la communauté internationale à l'égard du processus de paix en République démocratique du Congo. Le Conseil de sécurité a illustré davantage son attachement à la paix en République démocratique du Congo en envoyant une mission dans la région des Grands Lacs et, au cours des prochains jours, il prorogera d'une année le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), ce qui permettra au Secrétaire général de procéder à une planification à plus long terme.

Durant la mission du Conseil de sécurité, les membres du Conseil, unis dans leurs objectifs, ont bien fait comprendre à toutes les parties ce que l'on attendait d'elles, individuellement et collectivement, à savoir que leur engagement à l'égard de Lusaka et des accords connexes ultérieurs devrait être inconditionnel.

Il nous appartient de rester concentrés sur la voie à suivre. Il importe que les parties comprennent clairement leur obligation de prendre des mesures appropriées pour mettre en oeuvre les engagements pris d'appliquer sérieusement les dispositions de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Ma délégation comprend parfaitement qu'en dépit de certains éléments importants et positifs, il subsiste un certain nombre de questions troublantes non réglées. Il est important que des progrès soient réalisés pour régler celles-ci sans retard, afin que l'élan vers la paix soit maintenu.

Je mettrai l'accent sur un certain nombre de questions que nous jugeons très importantes dans le processus de paix. Dans ses résolutions, dans ses discussions avec le Comité politique et dans ses entretiens avec toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, le Conseil de sécurité a systématiquement souligné l'importance du dialogue politique national pour le succès du processus de paix. Le facilitateur du dialogue, Sir Ketumile Masire, a annoncé la tenue, le 16 juillet, d'une réunion préparatoire. Je saisis cette occasion pour exhorter à nouveau toutes les parties à se montrer à la hauteur des enjeux et à saisir pleinement cette occasion pour construire une paix durable au

Congo. Dans le même temps, je demande instamment au Président Kabila d'engager ses homologues – ses voisins au Rwanda, au Burundi et en Ouganda – à avoir des discussions utiles pour régler les problèmes de sécurité de tous les États de la région, et je demande à ses voisins d'agir de même. Il est clair que toute menace à la sécurité de l'un de ces pays constitue une menace pour tous. Je rends hommage aux dirigeants de l'Afrique australe qui encouragent et facilitent le dialogue entre les dirigeants de la région. Je redis l'importance de voir chaque partie agir de façon constructive et prendre les mesures appropriées pour faire avancer le processus de paix.

Celles-ci comprennent d'abord la cessation de tout acte hostile, ce qui signifie le renoncement à toute forme de belligérance en paroles et en actes, y compris le fait de s'abstenir de toute fausse accusation les uns contre les autres.

Deuxièmement, il faudrait mettre fin à toute forme d'appui des forces extérieures aux groupes actifs sur le territoire du Congo. Les pays de la région qui continuent d'apporter leur soutien devront répondre devant la communauté internationale de faire obstruction à la paix et perpétuer les souffrances du peuple congolais.

Troisièmement, le désarmement, la démobilisation, le rapatriement et la réinsertion de tous les groupes armés au Congo doivent se poursuivre sans retard et de façon efficace. Il faut mettre fin immédiatement à l'appui aux forces négatives, en particulier aux anciens membres des Forces armées rwandaises (ex-FAR) et à l'Interahamwe, et le désarmement et la démobilisation de ces forces doivent être vérifiés par la MONUC.

Quatrièmement, les droits de l'homme et le droit humanitaire doivent être respectés, et la protection des populations civiles – celles qui sont sous le contrôle des groupes armés et celles qui se trouvent dans les zones évacuées dans le cadre des plans de désengagement et de retrait – doit être garantie. Le rapport du Secrétaire général souligne les graves violations qui ont lieu dans les zones contrôlées par toutes les forces armées au Congo, y compris les zones se trouvant sous le contrôle des forces gouvernementales. Toute dénégation à ce sujet ne pourra cacher ces faits. À cet égard, les auteurs d'abus doivent savoir que la communauté internationale n'ignorera pas les atrocités ciblant la population civile. Il n'y aura pas d'impunité.

Cinquièmement, il faudrait mettre fin immédiatement au recrutement et au maintien sous les armes des enfants soldats. Les enfants combattants doivent être démobilisés et réintégrés dans la société sans retard, et une telle mesure, si elle se veut crédible, doit pouvoir être vérifiée par la MONUC. J'exhorte la communauté internationale à fournir les ressources nécessaires en vue de la mise en oeuvre d'un programme effectif de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réinstallation des enfants soldats et de tous les groupes armés au Congo.

Je voudrais faire quelques remarques à l'attention du Mouvement pour la libération du Congo (MLC) et du Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-Goma). Ces groupes doivent agir conformément à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et aux plans de désengagement, et respecter les résolutions du Conseil de sécurité. Le MLC doit adhérer au plan de désengagement et retirer sans délai ses forces jusqu'aux lignes désignées dans la province de l'Équateur. Le RCD doit respecter la résolution 1304 (2000) et retirer ses forces de Kisangani. Il doit comprendre que la coopération avec la MONUC et la démilitarisation de Kisangani font partie intégrante du processus de paix, et bien saisir les implications que comporterait éventuellement le non-respect de ces dispositions.

Ma délégation n'approuve pas la position du RCD en ce qui concerne le convoi de carburant de la MONUC qui doit rejoindre Kisangani. Nous l'exhortons à changer de position et à coopérer pleinement et inconditionnellement avec la MONUC.

La patience de la communauté internationale a des limites. Le MLC et le RCD, ainsi que leurs partisans, seraient bien avisés de comprendre que leur intransigeance ne pourra être tolérée indéfiniment par la communauté internationale. Dans le même temps, les autres ne doivent pas interpréter ces paroles adressées au MLC, au RCD et à leurs partisans, comme signifiant qu'une partie quelconque est moins strictement tenue de coopérer pleinement avec le processus de paix et la MONUC.

Dans son rapport, le Secrétaire général met l'accent sur la terrible situation humanitaire du peuple congolais. Les problèmes affrontés par les femmes et les enfants sont très graves et requièrent notre attention immédiate. La Jamaïque appuie pleinement le renforcement de la MONUC pour qu'elle puisse prendre en charge les conditions humanitaires imposées aux en-

fants du fait de la guerre. Nous attendons avec intérêt de travailler avec le Représentant spécial sur le plan d'action pour les enfants affectés par la guerre. Je demande instamment à la communauté internationale d'examiner favorablement toute forme d'appui aux organismes humanitaires qui s'efforcent d'apporter un soulagement au peuple congolais.

Alors que nous avançons sur cette voie fragile de la paix, il est important que nous instaurions une paix durable. Et, pour ce faire, nous ne pouvons attendre que toutes les armes se taisent, que tous les belligérants soient désarmés ou que toutes les forces étrangères se soient complètement retirées du Congo. Une solution politique ne pourra tenir que si le dialogue politique, le désarmement et le retrait des forces étrangères s'accompagnent de mesures de consolidation de la paix, y compris un soutien économique et le développement durable. Il ne peut y avoir de pause entre le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Pour que la paix soit durable, ces processus doivent se chevaucher, être intégrés et s'opérer simultanément.

Pour cette raison, il faut que la communauté internationale – notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres institutions financières et de développement internationales et régionales – s'engagent totalement dans le processus de paix à ce moment critique.

Enfin, qu'il me soit permis de rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Morjane, pour la façon exemplaire dont il dirige la MONUC, et aux hommes et femmes de la MONUC, tant civils que militaires, pour les efforts extraordinaires qu'ils font dans des conditions extrêmement difficiles au service de la paix.

Je rends aussi hommage aux pays qui ont fourni des contingents et d'autres types de personnel au service de la MONUC et des Nations Unies. Sans eux, l'espoir de paix en République démocratique du Congo ne serait qu'une illusion passagère.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise félicite et remercie M. Okitundu, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo, de sa déclaration sur la situation actuelle dans son pays.

Nous voudrions aussi remercier le Secrétaire général de son huitième rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et exprimer notre gratitude pour l'exposé très important fait par M. Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Nous voudrions également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Otunnu, de son exposé qui était très touchant. Entendre la situation désespérée dans laquelle se trouvent les enfants en République démocratique du Congo nous fait comprendre l'urgence d'entreprendre de plus grands efforts pour mettre fin au conflit actuel.

Le rapport du Secrétaire général présente une analyse complète et réaliste de la situation en République démocratique du Congo et contient de très bonnes propositions. Nous partageons son évaluation de la situation en République démocratique du Congo et nous appuyons ses idées en ce qui concerne la prochaine phase du déploiement de la MONUC.

Nous croyons qu'à la suite de la visite de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, le rapport du Secrétaire général, les résolutions pertinentes du Conseil et les activités de la MONUC contribueront davantage à faire avancer le processus de paix en République démocratique du Congo.

À présent, les forces armées des parties au conflit en République démocratique du Congo ont dans l'ensemble terminé le processus de désengagement; le cessez-le-feu a tenu; la coopération des parties avec la MONUC s'est améliorée; et les préparatifs pour le dialogue politique intercongolais sont en cours. En même temps, il y a davantage de contacts bilatéraux et multilatéraux à plusieurs niveaux entre les pays de la région des Grands Lacs.

Cet élan positif dans les événements en République démocratique du Congo a montré à la communauté internationale qu'il y a une ouverture et a augmenté sa confiance dans le processus de paix, mais nous devons également noter qu'il reste un long chemin à parcourir avant qu'une paix véritable soit rétablie.

La situation en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs dans son ensemble reste pleine de difficultés et de risques. Les efforts de paix faits par les parties au conflit sont encore bien loin des attentes de la communauté interna-

tionale. Récemment, quelques groupes armés, avec l'appui de certaines parties, ont continué à s'engager dans des actes de violence. Le Front de libération du Congo (FLC) n'a pas terminé son désengagement, et nous attendons toujours que le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma) prenne les mesures correctives pour réaliser la dé militarisation de Kisangani. En outre, les parties concernées n'ont pas encore donné à la Commission militaire mixte et à la MONUC des informations détaillées sur leurs forces armées et leurs groupes armés.

La réouverture du fleuve Congo, comme l'a dit le Secrétaire général adjoint Guéhenno, est d'une importance capitale. Cependant, des difficultés et des obstacles subsistent.

Nous trouvons aussi l'attitude du RCD, telle que décrite par M. Guéhenno, très troublante. Nous prions le RCD de coopérer totalement avec la MONUC.

Le projet de résolution que va adopter le Conseil de sécurité contient des clauses explicites en ce qui concerne la responsabilité de différentes parties lors de la prochaine phase du processus de paix en République démocratique du Congo. La question clef reste de savoir si les parties concernées ont la volonté politique de régler le conflit par des moyens pacifiques dès que possible, et si elles veulent transformer cette volonté en mesures concrètes.

Récemment, de nombreux pays ont demandé à la communauté internationale, et à l'ONU en particulier, d'accorder l'attention nécessaire à l'Afrique. L'Afrique ne doit pas devenir un continent négligé. Il est encourageant que l'ONU et le Conseil de sécurité accordent une attention considérable au conflit en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs tout entière.

D'un autre côté, en fin de compte, le sort de la République démocratique du Congo est entre les mains du peuple de ce pays – le Gouvernement, les partis politiques, les groupes armés et la société civile. Le sort des pays de la région des Grands Lacs, de la même manière, est également entre les mains des peuples de ces pays.

Nous appelons donc les parties au conflit en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs à préserver l'élan durablement acquis en faveur de la paix et à prendre des mesures concrètes pour coopérer avec l'ONU dans un effort commun pour faire

avancer le processus de paix. Ceci inclut la mise en oeuvre des engagements qu'ils ont pris concernant la question des enfants soldats durant la visite de M. Otunnu.

La paix en République démocratique du Congo est vraiment dans l'intérêt des parties concernées, des peuples de ce pays et de la région des Grands Lacs dans son ensemble.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous suis reconnaissant de votre indulgence, Monsieur le Président, et je m'excuse auprès de vous et des membres du Conseil d'avoir été en retard à la séance, d'en être sorti et d'y être rentré. Mais c'est pour une bonne raison, parce que le travail du Conseil de sécurité est examiné dans la salle d'à côté, au Conseil de tutelle. Vous avez commencé cette séance vous-même, Monsieur le Président, et je pense qu'il serait bien que les membres du Conseil y soient représentés. L'Ambassadeur Valdevieso fait courageusement face à un certain nombre de commentaires prévisibles sur les travaux du Conseil.

Mais c'est une discussion assez constructive, et je puis dire également que c'est une discussion très interactive, qui est peut-être une leçon aussi pour le Conseil dans ses séances publiques.

Il est vraiment bon de voir le Ministre des affaires étrangères Okitundu parmi nous aujourd'hui, et j'apprécie particulièrement le fait qu'il ait pris la peine de se joindre à nous alors que nous continuons à examiner cette question extrêmement importante qui consiste à essayer de trouver la paix dans son pays.

Ma délégation est, aussi, très reconnaissante des exposés que le Secrétaire général adjoint Guéhenno et le Représentant spécial Otunnu nous ont faits ce matin.

La Suède fera une déclaration au nom de l'Union européenne qui englobera la politique du Royaume-Uni. Je veux simplement faire trois ou quatre commentaires.

Je pense que nous sommes tous d'accord, ayant fait partie de la mission le mois dernier, pour dire que la responsabilité principale de la réalisation de la paix dans la région des Grands Lacs incombe aux dirigeants de ces pays eux-mêmes. Le Conseil de sécurité jouera un rôle déterminé, mais il doit jouer un rôle auxiliaire dans tout ce processus.

Nous nous félicitons énormément des progrès qui ont été faits ces derniers mois, mais il en faut beaucoup, beaucoup plus. Je suis certain que toutes les interventions au cours de la séance d'aujourd'hui insisteront très fort sur ce point. Le rôle de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) ne peut être élargi qu'à la suite des progrès réalisés par les parties.

Je me fais l'écho, en particulier, de ceux qui, ce matin, ont porté leur attention sur le Front de libération du Congo et le Rassemblement congolais pour la démocratie, comme cela a été le cas des deux intervenants précédents. Je crois qu'il y a peu de bonnes nouvelles de ce côté-là. La MONUC tente de redresser la situation, mais ils ne respectent pas le calendrier établi. Par ailleurs, ils n'ont pas encore compris que, s'ils souhaitent, en tant que factions de la République démocratique du Congo, jouer un rôle dans la vie politique future de ce pays qui vit une époque agitée, ils ne pourront pas le faire sans un appui international, appui qu'ils n'obtiendront pas s'ils ne soutiennent pas sans réserve la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka. Les points soulevés par l'Ambassadeur Ward et d'autres à cet égard sont d'une très grande importance.

Les parties doivent désormais fournir des informations et produire des plans sérieux pour le retrait des forces armées et pour progresser sur la voie du désarmement et de la démobilisation. Nous nous félicitons vivement de tout ce qu'a dit le Secrétaire général dans son rapport sur ces questions, notamment de sa proposition de créer une section intégrée civile/militaire de planification afin de coordonner l'appui au désarmement, à la démobilisation, à la réinsertion et à la réinstallation. Plus nous y pensons, plus il nous paraît important que ce processus démarre dès maintenant et englobe les forces qui continuent d'errer dans le pays et de faire des dégâts dans la partie orientale du Congo. Autrement, un échec en la matière déferait toutes les autres parties des accords réciproques contractés dans le cadre de l'Accord de Lusaka. Nous n'avons toujours pas reçu de réponses satisfaisantes de la part de tous les membres du Comité politique à cet égard et nous devons nous efforcer de les obtenir.

Nous devons aussi être conscients des liens entre cette situation et le conflit au Burundi, notamment dans la planification du désarmement, de la démobilisation, de la réinstallation, de la réinsertion et du rapatriement, et je suis sûr que nous allons tous en parler ce matin.

Nous sommes très heureux de voir que Sir Ketumile Masire fait actuellement des progrès dans le dialogue intercongolais. Nous devons reconnaître que l'interaction entre le dialogue et la mise en oeuvre du processus de paix sera vitale. Il nous faut également reconnaître les rapports entre le processus politique et les possibilités de relance économique. Il est indispensable pour le Congo que ces deux volets progressent aussi rapidement que possible.

La situation humanitaire est encore très grave et nous devons reconnaître que les progrès réalisés en matière de retrait et de désengagement des forces armées ouvrent toute une série de problèmes tant pour l'administration civile et politique au Congo qu'en termes d'assistance humanitaire. Il est juste, à cet égard, d'envisager pour la MONUC un rôle plus large. Nous attendons de recevoir du Secrétariat des plans plus détaillés, mais nous examinerons de très près ce qui est proposé exactement. Nous aimerions avoir des détails et connaître les coûts. Le potentiel pour de futures actions dans la gamme des activités mentionnées dans le rapport du Secrétaire général est très vaste, et le Conseil devra procéder à des jugements extrêmement prudents pour déterminer ce qui est nécessaire et ce qui est possible sur plan financier. Tout cela, bien sûr, dépend des progrès réalisés par les parties.

Nous remercions chaleureusement le Représentant spécial, M. Otunnu, du rapport qu'il nous a fait ce matin. Nous nous félicitons des mesures qu'il a proposées pour que l'on cesse de recourir aux enfants soldats, et nous nous félicitons aussi du fait que les parties aient accepté ces propositions. Ce sont des progrès positifs et nous sommes très heureux qu'il ait pu effectuer cette visite. Nous souhaiterions que le Conseil participe au suivi de la mise en oeuvre de ce qu'il propose, mais nous lui accordons tout notre appui. Comme il l'a dit, il faut également veiller à ce que les enfants en République démocratique du Congo aient véritablement une autre possibilité, la possibilité de mener une vie normale, et cela devrait être examiné dans le cadre du dialogue intercongolais, tout comme l'ONU devrait en tenir compte.

Je voudrais également rendre hommage à ce que M. Morjane, le Représentant spécial, a fait au cours de son mandat en République démocratique du Congo, et à ce qu'accomplissent actuellement tous les membres de la MONUC et les forces actives au Congo.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous considérons très importante et très utile la présence, à la présente séance du Conseil de sécurité, du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo. M. She Okitundu, et du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés, M. Olara Otunnu.

La délégation russe remercie le Secrétaire général de son rapport circonstancié sur la République démocratique du Congo, de même que nous remercions M. Guéhenno de nous l'avoir présenté. Nous partageons l'optimisme prudent exprimé dans ce rapport à l'égard de l'évolution de la situation dans ce pays. Il est important que le cessez-le-feu soit respecté par tous. On assiste à des progrès incontestables pour ce qui est du désengagement des forces participant au conflit. Une partie des contingents de l'Ouganda et du Zimbabwe quitte la République démocratique du Congo. Des préparations sont en cours pour la mise en place d'un dialogue intercongolais.

En même temps, nous estimons qu'il serait prématuré de parler de l'irréversibilité du processus de paix. Il reste encore beaucoup à faire pour cela, en particulier pour les parties au conflit sur qui repose la responsabilité première du règlement de ce conflit. Cela étant, nous appuyons la recommandation figurant dans le rapport du Secrétaire général en vue de la prorogation de l'actuel mandat de la MONUC pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 15 juin 2002, tout en maintenant le niveau actuel d'effectif maximum convenu de la composante militaire de la Mission. Cela permettrait de bien préparer le commencement de la phase III de l'opération de maintien de la paix en République démocratique du Congo.

À notre avis, des étapes importantes dans ce sens devraient inclure l'achèvement du processus de désengagement des parties au conflit et la démilitarisation de Kisangani, conformément aux dispositions de la résolution 1304 (2000). Il est essentiel également d'accélérer les travaux du Comité politique des parties à l'Accord de Lusaka et de la Commission militaire mixte en vue de préparer les plans détaillés de désarmement, de démobilisation et de réinsertions des membres des groupes armés, et de retrait des troupes étrangères de la République démocratique du Congo.

À notre avis, la logique de la promotion du processus de paix exige d'intensifier le dialogue entre les

États engagés dans le conflit, avant toute chose par le biais de contacts bilatéraux entre la République démocratique du Congo et ses voisins. C'est précisément là que nous voyons la possibilité de résoudre nombre de questions clefs, notamment en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des « forces négatives ».

Il est essentiel d'empêcher l'infiltration de groupes armés venant de la République démocratique du Congo dans les territoires des États voisins, ce qui ne ferait qu'élargir le conflit. Dans ce contexte, je ne peux manquer de remarquer que nous sommes très préoccupés par la participation du Front de libération du Congo aux combats qui se sont récemment déroulés en République centrafricaine. Nous considérons que ces nouvelles tendances méritent d'être suivies de très près, et nous serions reconnaissants au Secrétaire général de formuler des recommandations concrètes sur les moyens de s'y opposer.

Les efforts des parties au conflit en vue de parvenir à une réconciliation bénéficieront du soutien de l'ONU et de sa Mission en République démocratique du Congo. Nous saluons l'intention exprimée par le Secrétaire général de procéder dès à présent à une accélération des activités de la Mission dans ses aspects civils, politiques, humanitaires et socioéconomiques, et en ce qui concerne les droits de l'homme. Les efforts de redressement économique de la République démocratique du Congo devraient faire partie intégrante de la stratégie globale de règlement du conflit.

Dans ce contexte, je voudrais en particulier souligner l'importance du projet visant à reprendre la navigation fluviale entre les zones de la République démocratique du Congo contrôlées par les parties en conflit, projet dont on ne saurait surestimer l'importance s'agissant du règlement dans son ensemble. Les unités de la police civile, qui, pour la première fois, joue un rôle dans la MONUC, devront servir utilement à la planification des tâches à entreprendre. Cependant, il importe que toutes les mesures prises par le Secrétariat pour développer la mission conformément à la conception envisagée soient expressément autorisées par le mandat du Conseil, soigneusement planifiées et dotées des indispensables ressources logistiques.

M. Neewoor (Maurice) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance publique sur la République démocratique du Congo. Nous remercions également le

Secrétaire général adjoint M. Guéhenno de nous avoir présenté le huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). De même, nous exprimons au Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés, M. Olara Otunnu, notre satisfaction pour son exposé sur la situation des enfants dans le conflit en République démocratique du Congo.

Nous souhaitons une très cordiale bienvenue à M. She Okitundu, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et le remercions de sa déclaration exhaustive.

Comme nous le savons tous, la situation en République démocratique du Congo a connu des changements positifs très importants ces derniers mois. Non seulement le cessez-le-feu a tenu, mais le désengagement des forces sur le terrain s'est déroulé sans trop de heurts, exception faite de la province de l'Équateur qui a connu des difficultés. Nous sommes toutefois convaincus que l'engagement pris à cet égard par le Front de Libération du Congo lors de la réunion de la Commission militaire mixte et du Comité politique à Lusaka le mois dernier, lequel a été réaffirmé personnellement par M. Bemba à la mission du Conseil de sécurité qu'il a rencontrée à Kampala, sera pleinement honoré sans autre retard.

Nous en appelons également au Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) afin qu'il respecte pleinement la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité, qui demande la démilitarisation de Kisangani. Le RCD ne saurait continuer à défier au pied les résolutions du Conseil de sécurité à cet égard.

Nous attendons maintenant un retrait complet de toutes les forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo et nous nous félicitons des plans conçus à cette fin par les parties à la réunion de Lusaka du Comité politique et de la Commission militaire mixte récemment. Les plans de retrait exigent que les parties en conflit communiquent des informations importantes sur les mouvements de leurs troupes et d'autres informations pertinentes avant les dates fixées. Ces informations sont également vitales afin de permettre à la MONUC de planifier ses activités et de préparer le déploiement de la phase III.

Nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général propose que le déploiement de la MONUC en République démocratique du Congo devrait être maintenu

en situation de transition vers la phase III jusqu'à ce que les conditions sur le terrain permettent un déploiement au titre de la phase III. Mais nous pensons qu'un déploiement complet de la phase III ne saurait être retardé indûment. Nous pensons en particulier que ce retard ne devrait pas résulter de l'incapacité des parties d'honorer leurs engagements à la fois au terme de l'Accord de Lusaka et des accords ultérieurs pour leur désengagement et leur retrait total du territoire de la République démocratique du Congo. Nous estimons également que, pendant la transition vers la phase III, le déploiement de la MONUC devrait atteindre le plafond de 5537 éléments prévu au titre de la phase II.

À présent que le processus du dialogue inter-congolais, sous l'égide de Sir Ketumile Masire, est sur le point de s'engager, les groupes armés congolais doivent résolument renoncer à l'option militaire et se préparer au dialogue politique pour préparer avec les partis politiques et la société civile, le cadre constitutionnel du régime démocratique en République démocratique du Congo. Ils ne sauraient laisser passer cette nouvelle occasion de servir leur pays par le biais du processus démocratique qui accompagne la nouvelle libéralisation politique déclenchée par le Président Kabila dans le pays.

Les groupes armés doivent également coopérer pleinement avec la MONUC pour ce qui est de l'objectif important visant à rétablir la paix et la normalité en République démocratique du Congo. Surtout, ils doivent comprendre que toute action obstructionniste de leur part ne sera pas acceptable par le Conseil de sécurité ni la communauté internationale en général.

Au cours de la visite effectuée par la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, les dirigeants que nous avons rencontrés nous ont rappelé maintes fois qu'une paix durable en République démocratique du Congo, et dans toute la région, ne saurait être assurée que par le désarmement, la démobilisation, le rapatriement et la réinsertion des forces négatives, notamment des ex-Forces armées rwandaises et des Interahamwe, responsables d'une grande partie des troubles que cette région a connus ces dernières années. Cela devrait effectivement être une priorité importante, comme le reconnaît l'Accord de Lusaka.

Le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion doit être entrepris par les parties intéressées sous forme d'action concertée par le dialogue entre les dirigeants de la région. La MONUC aura une

responsabilité importante à cet égard et elle doit se préparer à jouer son rôle au plus tôt. Nous exhortons les institutions financières internationales et la communauté des donateurs à verser des contributions généreuses en faveur du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs.

À mesure que le conflit s'apaise et que la situation se normalise progressivement, le Gouvernement de la République démocratique du Congo devra engager des activités de reconstruction massive pour relancer l'économie et consolider la paix et la démocratie. Cela ne pourra se faire que moyennant un soutien étendu de la part des institutions financières internationales et de la communauté des donateurs. Nous espérons que les parties qui se livrent à l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo ont bien pris note de ce que, suite aux conclusions de son Groupe de travail sur la République démocratique du Congo, le Conseil de sécurité est décidé à agir comme il le faudra si ce pillage ne prend pas fin rapidement.

La situation humanitaire résultant du conflit reste tragique en République démocratique du Congo. Nous remarquons avec gratitude les efforts des organisations humanitaires qui s'emploient à soulager les souffrances du peuple congolais. Nous avons entendu M. Olara Otunnu et sommes profondément affligés par la situation cruelle des enfants qu'il nous a présentée dans le conflit en République démocratique du Congo. Ma délégation souscrit pleinement au plan en cinq points qu'il recommande en faveur des enfants du Congo.

Je tiens à féliciter chaleureusement la MONUC qui, sous la conduite dynamique de l'Ambassadeur Morjane, fait un travail remarquable dans des circonstances difficiles en République démocratique du Congo. Nous avons amplement pu le constater en République démocratique du Congo lors de la visite de la mission du Conseil de sécurité.

Enfin, ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général que le mandat de la MONUC soit prorogé pour une période de 12 mois.

M. Mahubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Permettez-moi pour commencer de formuler rapidement des excuses et d'exprimer des remerciements. Je voudrais présenter mes excuses à mes collègues parce que je n'étais pas présent au début de la séance. Mais comme vous-même, Monsieur le Président, j'étais rete-

nu dans une autre salle pour une séance du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au conseil de sécurité. Et je voudrais remercier mon collègue irlandais de m'avoir laissé prendre la parole ce matin car j'ai un vol à prendre cet après-midi.

Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Nous saluons également la présence parmi nous de M. Léonard She Okitundu, et j'en profite pour le remercier de sa chaleureuse et généreuse hospitalité lors de notre visite en République démocratique du Congo. Je voudrais remercier également le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, et mon cher ami l'Ambassadeur Olara Otunnu de leurs exposés.

Les orateurs précédents ont déjà mentionné plusieurs des éléments essentiels et nous avons également eu la possibilité d'en discuter il y a deux semaines lors d'une séance publique, lorsque nous avons discuté de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs. Par conséquent, nous nous contenterons d'ajouter trois observations qui, nous l'espérons, serviront à la discussion d'aujourd'hui.

Ma première observation est que nous ne saurions, et j'insiste bien là-dessus, nous ne saurions présumer que la conjoncture favorable dont on a parlé plusieurs fois va se maintenir indéfiniment. Il est certain, comme nous l'avons reconnu lors de cette séance antérieure, que la mission du Conseil de sécurité a donné une nouvelle impulsion à l'Accord de Lusaka. Une paix fragile commence à prendre racine en République démocratique du Congo. Mais l'élan positif suscité par le désengagement des forces et le retrait des forces étrangères doit être maintenu. Notre problème tient au fait que de nombreux obstacles et de nombreux dangers subsistent. Et, chose qui n'est peut-être pas surprenante, l'on voit certains signes qui indiquent que certaines des parties, notamment le Mouvement pour la libération du Congo (MLC) et le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma) semblent revenir sur les progrès réalisés.

Comme l'ont dit plusieurs orateurs, un des éléments essentiels auxquels nous sommes confrontés dans ce processus est le désarmement, la démobilisation et la réinsertion ou la réinstallation des groupes

armés de la région. C'est évidemment une question complexe que nous ne saurions traiter ici de manière détaillée, mais je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur un rapport qui vient d'être publié par l'International Crisis Group et qui s'intitule « Le désarmement au Congo : un investissement pour la prévention des conflits ». Ce rapport s'efforce de traiter en détail de la question. Nous ne souscrivons pas évidemment à toutes les conclusions et recommandations de ce rapport. Mais je me souviens que pendant la mission du Conseil de sécurité, nous étions nombreux à lire dans l'avion des rapports publiés par cette organisation afin de connaître l'historique de la situation en République démocratique du Congo et au Burundi. J'espère que les membres du Conseil consulteront également le rapport que j'ai mentionné; il souligne qu'il s'agit là d'un problème sérieux qui doit être traité par le Conseil. J'espère que ce sera le cas.

Un autre défi important à relever à présent concerne la responsabilité à l'égard de la protection des civils. Je reconnais que c'est là aussi une question très délicate. Nous avons pris note de la préoccupation exprimée au paragraphe 93 du Secrétaire général quant au problème de la mise en place d'une administration civile effective, notamment pour assurer la sécurité et la sûreté de la population civile, dans les zones qui seront évacuées par les forces étrangères. Les paragraphes 67 à 69 du rapport du Secrétaire général soulignent le défi impérieux que constitue la garantie de la sécurité de la population congolaise. Mais les paragraphes 93 à 95 de ce même rapport établissent de façon tout aussi claire que l'on ne saurait attendre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) qu'elle assume cette responsabilité. Cette fonction et les responsabilités générales de maintien de l'ordre public demeurent la responsabilité principale des parties à l'Accord de Lusaka.

En même temps, l'expérience tragique du Rwanda et de Srebrenica nous rappellent qu'il est moralement inacceptable que les Nations Unies demeurent inactives face à des violations massives des droits de l'homme. De par sa présence même – et même si nous ne souhaitons pas qu'il en soit ainsi – la MONUC suscitera des attentes quant à la protection des populations civiles. Bien qu'elle ne dispose ni du mandat ni des ressources nécessaires pour protéger les civils, la MONUC pourra, à tout le moins, assurer une fonction d'observation précieuse en alertant le Conseil des menaces graves pouvant peser sur la sécurité des civils.

Quand le cas se présentera, le Conseil aura l'obligation de concevoir une réaction appropriée. À cet égard, je voudrais rappeler les recommandations figurant dans le rapport de l'Enquête indépendante sur les actions de l'Organisation des Nations Unies lors du génocide au Rwanda en 1994 publié le 15 décembre 1999, le rapport Carlsson, qui dit que

« L'ONU – et notamment le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de troupes – doivent être disposés à passer à l'action pour prévenir des actes de génocide ou des violations massives des droits de l'homme en quelque endroit qu'ils puissent avoir lieu. La volonté politique d'agir ne doit pas être assujettie à deux poids deux mesures. » (*S/1999/1257, annexe, recommandation 3*)

Notre deuxième observation porte sur les aspects humanitaires. Comme tous nos collègues, nous avons été frappés par les chiffres édifiants présentés dans le dernier rapport du Secrétaire général de même que dans l'exposé présenté ce matin par l'Ambassadeur Otunnu : plus de 2 millions de personnes déplacées, 16 millions de personnes souffrant d'un besoin alimentaire critique, 2 millions de personnes touchées par le sida, et dans certaines zones, telles que Moba et Kalemie, on estime que 75 % des enfants nés pendant la guerre sont morts ou mourront avant leur deuxième anniversaire. Cet échantillonnage au hasard de statistiques sinistres constitue ce que le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Kenzo Oshima, a appelé le « déficit humanitaire massif » du pays (*S/2001/572, par. 62*). Il est clair que de nouvelles ressources sont nécessaires pour faire face à ce problème.

À notre avis – et c'est peut-être une observation évidente mais toutefois utile à faire – un moyen sûr de créer un « crédit humanitaire » réel constituerait pour les parties à l'Accord de Lusaka de mettre immédiatement fin au combat et de respecter tous leurs engagements. L'étude de la mortalité publiée le 8 mai par le Comité international de secours montre clairement que cet excédent de morts civiles continuera d'augmenter tant que toutes les parties s'entêteront à poursuivre l'option militaire. En attendant, nous exhortons le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les groupes rebelles à accepter la création de couloirs humanitaires entre Kinshasa et les provinces de l'est et du nord. Nous espérons également travailler en collaboration avec l'Ambassadeur Otunnu sur son plan d'action en cinq points en vue de faire face à la

grave situation des enfants touchés par la guerre en République démocratique du Congo.

Notre dernière observation portera sur le Burundi. La situation au Burundi pose une énigme au Conseil. Nous nous entendons tous sur le fait que nous ne pouvons nous permettre de méconnaître cette dimension du conflit dans la région des Grands Lacs. Nous reconnaissons tous également le fait que si l'on ne contient pas la crise au Burundi cela aura des répercussions sur la paix dans toute la sous-région. Cela va perpétuer le cercle vicieux de conflagration ethnique qui tourmente la région. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général,

« Il ne peut y avoir de paix durable dans la République démocratique du Congo sans un règlement global de la situation au Burundi. » (S/2001/572, par. 106)

Nous soutenons donc pleinement l'appel du Secrétaire général lancé aux chefs d'État de la région pour qu'ils exhortent les groupes armés à s'abstenir de toute violence et qu'ils engagent immédiatement des négociations, et nous nous en faisons l'écho. Nous avons fait de même lors de notre visite en République démocratique du Congo en tant que membre de la mission. La complexité extraordinaire de la crise au Burundi et le problème insoluble qu'elle représente échappent à toute solution facile. Mais le défi formidable que cela représente nous oblige à continuer de suivre de près l'évolution de la situation. À cet égard, il faudra que nous réfléchissions au rôle que la MONUC pourrait jouer dans la région frontalière avec le Burundi.

Je voudrais m'associer à mes collègues pour rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamel Morjane, qui persévère vaillamment malgré sa maladie. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

M. Hume (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à mes collègues pour souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. Okitundu, à cette séance du Conseil. Nous tenons à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, de son rapport au Conseil.

Nous avons également le plaisir de souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, M. Otunnu,

qui revient au Conseil de sécurité; c'est un ami et un atout important pour tous les États Membres de l'ONU. Chose plus importante, il est l'ami des enfants dans les conflits armés partout dans le monde et un atout pour eux. Nous lui sommes reconnaissants d'être allé en mission en Afrique centrale et nous le remercions de son exposé de ce matin. Je tiens à me faire l'écho de ses observations, et de celles de mes collègues, en ce concerne le caractère dénaturé qu'il y a à se servir d'enfants soldats dans le conflit dans la région des Grands Lacs. Nous ne pouvons pas séparer cette question générale de la recherche de la paix dans la région, et nous devons reconnaître que, même là où les droits de l'homme sont violés systématiquement, le recours cynique à des enfants pour combattre dans des guerres d'adultes mérite de faire l'objet d'une condamnation particulière.

La stratégie d'ensemble adoptée par le Conseil de sécurité a été d'appuyer les engagements pris par les parties, tels que consacrés par l'Accord de Lusaka et les déclarations subséquentes. La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) symbolise l'appui du Conseil. Le succès de nos actions dépend directement des engagements pris par les parties et de la mise en oeuvre par les parties de ces engagements. Elles ont toutes fait des promesses qui doivent être tenues pour que la paix et le progrès soient de nouveau réalisés.

Cette stratégie d'ensemble comprend trois volets indissociables. Premièrement, la paix au Congo exige la légitimité démocratique qui peut résulter du dialogue national envisagé en vue d'élections nationales. La coopération et les compromis consentis par les parties concernées seront nécessaires pour réaliser ce but essentiel. Nous devons redoubler nos efforts en faveur du dialogue intercongolais, car c'est ce qui permettra la reconstruction de l'État congolais. À notre avis, il ne peut exister d'État sans un système judiciaire qui soit opérationnel, et il n'y aura pas de justice en République démocratique du Congo sans autorité étatique légitime.

Le deuxième volet réside dans le fait que la paix dépend de la fin des menaces posées par ce que l'on appelle les forces négatives. Les États-Unis partagent les préoccupations du Conseil de sécurité devant les récents rapports selon lesquels des éléments des ex-Forces armées rwandaises (ex-FAR)/Interahamwe, du Front pour la défense de la démocratie (FDD) et des Forces nationales de libération (FNL) se déplacent vers l'est en direction du Rwanda, du Burundi et de la Tan-

zanie. Rien ne pourrait être plus déstabilisant que de nouvelles incursions par ces groupes dans leurs pays d'origine. Il est à notre avis moralement indéfendable de faciliter ou de permettre le mouvement de retour de ces forces vers le Rwanda ou le Burundi. En outre, cela pose un danger au processus de paix dans son ensemble. La seule solution est la coopération entre les États régionaux pour mettre un terme à l'armement et, ensuite, désarmer et démanteler ces groupes, avec la démobilisation, le rapatriement ou la réinstallation des membres.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a interdit la fourniture d'armes aux ex-FAR/Interamhwe dans des résolutions qui, à notre avis, devraient être renforcées. Le projet de résolution qui fait actuellement l'objet de négociations entre les membres du Conseil demande à tous les gouvernements de mettre fin à la fourniture d'armes au FDD et aux FNL. Il se peut que ces mesures à elles seules n'apporteront pas la paix à la région, mais l'histoire nous a enseigné que, sans ces mesures, la paix à laquelle nous aspirons sera encore plus difficile à réaliser.

Troisièmement, la paix nécessite le retrait de toutes les forces étrangères. Nous saluons le progrès qui a été récemment fait dans ce sens mais, franchement, cela n'est pas suffisant. Les parties qui ne se sont pas concrètement engagées à retirer leurs forces doivent le faire maintenant. Il ne peut y avoir de retour en arrière. Bien que ce processus ne puisse être achevé sans une coopération en matière de sécurité entre les États parties, chacun a le devoir de faire de cette coopération une réalité.

Je tiens à soulever un point qui a été mis en lumière par la récente mission du Conseil de sécurité : la nécessité de mettre fin à l'impunité pour les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Nous convenons tous que l'impunité ne devrait plus être tolérée dans cette crise, mais il nous faut à présent aborder la question de savoir comment y mettre fin. Tout comme dans le cas de notre participation plus large au règlement du conflit en République démocratique du Congo, notre première réponse devrait être de nous tourner vers nos partenaires du processus de paix. Nous devons rappeler à tous leurs obligations en vertu de la quatrième Convention de Genève, et nous devons faire en sorte que ces obligations soient respectées.

Comme le Secrétaire général adjoint Guéhenno et le Représentant spécial Otunnu l'ont déjà dit avec la

plus grande éloquence, les parties ont des obligations en vertu des décisions du Conseil et du droit humanitaire international de respecter les droits des civils. Kinsangani doit être démilitarisé et le fleuve du Congo doit être réouvert au commerce. À un niveau plus profond, ces devoirs qui sont ceux des parties sont dus au peuple congolais. Nous demandons que ces actions soient entreprises maintenant.

Enfin, nous reconnaissons tous le travail extraordinaire de la MONUC. Disposant de ressources limitées pour couvrir un pays vaste et non développé, la MONUC a réalisé un travail fantastique. Nous estimons que le Secrétaire général nous a présenté un excellent rapport qui équilibre la nécessité tant pour l'Organisation des Nations Unies que pour les signataires de l'Accord de Lusaka d'agir. Les recommandations du Secrétaire général visent à maintenir pour la MONUC des tâches réalisables et à fixer des repères réalistes pour les engagements futurs. Nous sommes heureux de donner notre appui au rapport et au projet de résolution actuel.

M. Cooney (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Guéhenno d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général qui explique les grandes lignes des propositions concernant la transition vers la phase III de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Je tiens aussi à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, M. Otunnu, qui n'est pas étranger à cette table pour le rapport qu'il y a présenté. L'Irlande partage ses nombreuses préoccupations et se félicite des progrès enregistrés dans la démobilisation des enfants soldats – bien que beaucoup reste naturellement à faire. Je tiens également à rendre hommage à l'intervention constructive et tournée vers l'avenir du Ministre des affaires étrangères, She Oki-tundu, et le remercier pour le chaleureux accueil qui a été réservé à la délégation du Conseil de sécurité lors de notre récente visite en République démocratique du Congo. Naturellement, comme les autres, je voudrais rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamel Morjane, et à tous les hommes et les femmes de la MONUC pour le travail inlassable qu'ils accomplissent au nom de la communauté internationale.

La Suède s'exprimera plus tard au nom de l'Union européenne et l'Irlande s'associe pleinement à cette intervention.

La mission du Conseil de sécurité est rentrée de la région des Grands Lacs raisonnablement optimiste devant les perspectives d'un règlement du conflit en République démocratique du Congo. Depuis, des faits positifs sont survenus, mais il y a eut également des déceptions. Il incombe maintenant aux signataires de l'Accord de Lusaka d'honorer leurs engagements conformément à l'Accord et de résister à la tentation de profiter du cessez-le-feu et du redéploiement des forces pour prendre l'avantage sur les cosignataires. Toutes les parties doivent accepter que le conflit a pris fin et que l'avenir dépend de la coopération et de la mise en oeuvre réciproque et progressive de l'Accord de Lusaka.

Dans ses diverses résolutions et déclarations, et dans ses diverses réunions avec les parties, le Conseil de sécurité s'est toujours efforcé de faire preuve d'équilibre et d'équité. L'Irlande est convaincue que cela a été reconnu et apprécié par les parties, et que cela a permis au Conseil d'apporter une contribution véritable aux modestes progrès qui ont été réalisés jusqu'ici.

C'est dans cet esprit que nous faisons part de notre préoccupation face aux incidents faisant état du manque de coopération du Mouvement pour la libération du Congo (MLC) et du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD). Nous demandons au MLC de mener à terme le programme de redéploiement de ses forces dans le secteur 1, et au RCD-Goma de se conformer aux exigences du Conseil qui demande le retrait de ses troupes de Kisangani. Nous demandons à tous les gouvernements étrangers d'honorer leurs engagements, conformément à l'Accord de Lusaka, de retirer leurs forces de la République démocratique du Congo. Et nous lançons un appel à toutes les parties, en particulier aux Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Zimbabwe pour qu'elles cessent tout soutien aux « forces négatives » ainsi qu'aux milices maï-maï qui violent le cessez-le-feu.

L'exploitation des ressources de la République démocratique du Congo par des gouvernements étrangers, qui résulte du conflit, doit cesser immédiatement.

Passant à la proposition du Secrétaire général, nous regrettons que seuls l'Angola et l'Ouganda aient jusqu'à présent fourni à la MONUC les informations nécessaires sur les effectifs, les positions tenues et les armements des forces en République démocratique du Congo pour ce qui est du retrait des forces étrangères et

du processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement et de réinstallation. Nous convenons malgré nous avec le Secrétaire général que de ce fait, il n'y a pas de base suffisante pour poursuivre les efforts entrepris par les Nations Unies pour appuyer les initiatives prises par les parties dans ces domaines.

Toutefois, nous convenons également avec le Secrétaire général que les préparatifs de la phase III de la MONUC, tels qu'ils sont prévus dans le septième rapport du Secrétaire général, doivent aller de l'avant. Nous pensons que des efforts particuliers doivent être faits pour traiter de la situation dans les Kivus, la solution du conflit ou des conflits qui y sévissent constituant un élément central pour mettre fin à la violence dans l'ensemble de la région. Nous nous félicitons tout particulièrement de la proposition visant à déployer une composante civile pour conseiller et aider les autorités locales à assumer leur devoir d'assurer la sécurité de la population. Nous nous félicitons aussi de l'intention de déployer des spécialistes des droits de l'homme, de l'assistance humanitaire, de la protection des enfants et des sexospécificités auprès de la MONUC et espérons qu'ils pourront aider les autorités locales à mettre en place leurs propres capacités.

Nous appuyons aussi l'accent mis sur les perspectives de parité entre les sexes et soulignons que l'impact particulier du conflit sur les femmes et les jeunes filles doit être pris en considération dans tous les aspects du travail de la MONUC. Nous appuyons tout particulièrement la nomination d'un Représentant spécial adjoint du Secrétaire général qui sera chargé de la coordination au sein de la MONUC et entre la MONUC et d'autres organismes des Nations Unies et les donateurs.

En ce qui concerne la situation humanitaire très grave de la population congolaise, qui est soulignée par le Secrétaire général dans son rapport, nous appuyons l'appel lancé à la mise en place de couloirs humanitaires qui permettraient de renouer des liens commerciaux, notamment sur le plan alimentaire, entre Kinshasa et les provinces de l'est et du nord du pays. Nous demandons au Gouvernement et aux groupes rebelles d'oeuvrer de concert à cette fin.

Nous notons qu'il est envisagé que le rôle de la MONUC au cours de la phase de transition se limite au suivi de l'évolution de la situation et à en faire rapport au Conseil. Nous convenons pleinement que les parties

au conflit doivent assumer la responsabilité première de la sécurité de la population civile. Nous reconnaissons également les limites d'ordre pratique imposées aux Nations Unies, les difficultés d'ordre géographique et logistique de l'opération n'étant pas des moindres. Mais, tout comme mon collègue de Singapour, je voudrais souligner que la simple présence des Nations Unies sur le terrain crée un sentiment d'espoir et d'attente auquel nous devons répondre à mesure que la situation évolue.

J'aimerais conclure sur une note positive en priant instamment toutes les parties congolaises d'oeuvrer de concert avec le facilitateur du dialogue intercongolais, Sir Ketumile Masire, et son équipe afin d'assurer la mise en place rapide d'un gouvernement viable et démocratique en République démocratique du Congo. Le succès du dialogue intercongolais est essentiel pour une paix et une stabilité à long terme en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région.

Lors de la visite du Conseil à Kinshasa, un ami du Congo a décrit le pays – regorgeant d'immenses ressources naturelles et humaines – comme un coffre-fort dont on aurait perdu la clef. Le dialogue intercongolais donne aux Congolais la possibilité de retrouver cette clef et donc de débloquent son potentiel considérable et de l'utiliser au bénéfice de l'ensemble du peuple congolais.

M. Tekaya (Tunisie) : Monsieur le Président, permettez-moi de remercier M. Jean-Marie Guéhenno de sa présentation du huitième rapport du Secrétaire général, ainsi que M. Olara Otunnu pour son exposé sur la récente visite qu'il a effectuée en République démocratique du Congo. Je voudrais également exprimer tous les vœux de prompt rétablissement de ma délégation à M. Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général.

Ma délégation voudrait en outre saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo. Sa participation à cette séance est un nouveau témoignage de l'intérêt qu'accorde son gouvernement au rôle du Conseil de sécurité dans la recherche de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Je salue encore une fois toute la coopération que la mission du Conseil a trouvé auprès de lui personnellement ainsi qu'auprès de son gouvernement.

La dynamique de paix dans la région se maintient, mais elle est fragile. Il convient de tout faire pour qu'elle soit irréversible. Et là, la responsabilité première incombe aux parties. Celles-ci sont appelées à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité, à respecter les engagements qu'elles ont pris et à éviter tout dérapage – qui serait préjudiciable à toute la région.

Nous nous félicitons des nombreuses activités diplomatiques entreprises dans la région, ainsi que des rencontres au sommet qui ont eu lieu et qui sont envisagées. Nous encourageons toute initiative de dialogue bilatérale et multilatérale entre les États de la sous-région. Ce dialogue permettra d'accélérer la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.

Alors que la coopération accordée par les autorités congolaises à la MONUC est satisfaisante, celle-ci a continué par contre – comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport – de se heurter à un manque de coopération de la part du Rassemblement congolais pour la démocratie et du Front de libération du Congo. Durant sa visite, la mission du Conseil de sécurité a porté un message clair, rappelant à ces parties les engagements qu'elles avaient pris. Notre Conseil doit réitérer ce message.

La situation humanitaire en République démocratique du Congo reste préoccupante, et elle présente des besoins pressants. Des efforts appréciables sont déployés par les organismes humanitaires en coopération avec la MONUC. Ces efforts méritent tout notre soutien.

M. Olara Otunnu vient de nous décrire les défis que présente la situation concernant le recrutement des enfants comme combattants dans le conflit en République démocratique du Congo. Nous apprécions les efforts qu'il a déployés lors de sa visite et les recommandations qu'il a faites en faveur des enfants touchés par la guerre. Nous apprécions également toutes les initiatives prises par les autres acteurs humanitaires tendant à protéger les enfants.

Le redressement économique de la République démocratique du Congo est l'un des éléments importants devant accompagner le retour de la paix. La mission du Conseil de sécurité lui a accordé une attention particulière. Nous notons avec satisfaction la volonté des donateurs et des institutions de Bretton Woods de soutenir les efforts et les sacrifices du Gouvernement congolais dans cette étape cruciale. La réouverture des

réseaux fluvial et routier avec la contribution de la MONUC ainsi que la réalisation des petits projets locaux qui ont été identifiées auraient pour effet de montrer à la population les dividendes de la paix.

Les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sont réalistes et nous les appuyons. L'étape de transition vers la phase III, recommandée par le Secrétaire général, nous paraît appropriée. Il convient à cet égard de rappeler aux parties qui ne l'ont pas encore fait, de fournir toutes les informations détaillées requises en ce qui concerne le retrait des troupes étrangères et le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement. Ces informations sont essentielles pour permettre aux Nations Unies de jouer leur rôle.

L'élargissement de la composante civile de la MONUC, y compris le déploiement d'un noyau de composante de police civile, est devenu évident, compte tenu de l'évolution du processus de paix. De même, la démilitarisation de Kisangani, exigée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1304 (2000), et l'élargissement de la présence de la MONUC dans cette ville, tel que décrit par le Secrétaire général, traduisent l'importance du rôle que Kisangani pourrait jouer dans la vie politique et économique de la République démocratique du Congo. En effet, comme l'a dit M. Guéhenno, Kisangani a une valeur de symbole.

Nous convenons que tout en prorogeant le mandat de la MONUC, le Conseil de sécurité doit maintenir sa

vigilance, en procédant à une évaluation régulière de l'évolution de la situation et du respect par les parties de leurs engagements. Les préparatifs de la prochaine étape doivent ainsi s'accompagner d'une volonté politique renouvelée de la part des parties. Le Conseil de sécurité a oeuvré depuis l'année dernière en partenariat avec le Comité politique de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Ce partenariat gagnerait à être développé dans l'étape à venir qui sera, sans doute, décisive.

Je voudrais pour terminer rendre hommage au Secrétaire général, à son Représentant spécial, M. Kamel Morjane, au commandant de la Force de la MONUC et à tout le personnel de la Mission pour les efforts considérables qu'ils ne cessent de déployer en faveur de la paix en République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné l'heure avancée et avec l'assentiment du Conseil, je pense qu'il convient de suspendre la séance. Il nous reste encore un certain nombre d'orateurs, y compris les membres du Conseil tels que la Norvège, le Mali, la Colombie, et le Bangladesh, en ma qualité de représentant de mon pays, ainsi que la Suède, la Namibie, l'Égypte, le Japon, le Burundi et le Rwanda. Nous allons donc suspendre la séance maintenant pour la reprendre à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 25.